

# LES JEUNES ET LE LOGEMENT

## QUEL ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ?



AVEC LE SOUTIEN ACTIF DE :



Interreg efface les frontières  
Interreg doet grenzen verwaagen



Wallonie



Lille Métropole

## DOSSIER de la Journée du 19 avril 2012

Depuis 2004, des intervenants sociaux belges et français se retrouvent autour de la question de l'accompagnement social en matière de logement. Chaque année est ainsi l'occasion d'explorer cette question sous un angle plus thématique.

Cette année 2012 nous permettra d'envisager la question du logement des jeunes : quelles sont les spécificités des problèmes et méthodologies d'accompagnement pour les jeunes ? Existe-t-il des expériences ou dispositifs innovants ?

Faut-il créer du logement adapté pour cette population ? Comment se conçoit le logement pour les jeunes précaires ? Quelle réalité transfrontalière ?

Autant de questions traitées via des rencontres, visites et travaux durant l'année 2012.

Cette première journée de rencontre sera l'occasion le matin de faire le point sur les contextes transfrontaliers du logement des jeunes, côté français et côté belge. Quels sont les situations ? Y-a-t-il des

études ou analyses récentes de la situation ? Quels sont les dispositifs et les solutions proposées ?

L'après-midi nous mènera à ATRI'HOME, un projet innovant qui nous sera expliqué, avec visite de quelques logements et d'espaces communs.

Ce dossier rassemble les documents vous permettant de suivre les divers exposés et visites de cette première journée de rencontres. Bonne lecture !!!



EN FRANCE P. 6



EN WALLONIE P. 34



VISITE D'ATRI'HOME P. 51

# LE PROGRAMME DE CETTE JOURNEE



Photo «Cercle Europe 009» - Site européen Confrontation

## UNE ACTIVITE INTERREG IV



Union européenne  
Fonds Européen de Développement Régional  
Europese Unie  
Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

**LIEU : Lille Métropole Communauté Urbaine - Hôtel de Communauté - 1 rue du Ballon - 59000 Lille - Parkings à proximité rue du Ballon**

-----

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE !!! ENTREE EXCLUSIVEMENT RESERVEE AUX PERSONNES AYANT DONNE LEUR NOM QUE NOUS AURONS TRANSMIS A LA SECURITE !!!**

## PROGRAMME DE LA RENCONTRE TRANSFRONTALIERE DU 19 AVRIL 2012

### LE LOGEMENT DES JEUNES

#### Quel accompagnement social ?

- 09 H 00 INTRODUCTION DE LA JOURNEE** par un responsable de Lille Métropole Communauté Urbaine - Présentation de la thématique de cette année : l'accompagnement social des jeunes en recherche de logement - INTERREG IV.
- 09 H 45 LA SITUATION EN FRANCE** : présentation des champs de compétences, des dispositifs et des cadres d'intervention et diagnostic local sur la problématique du logement des jeunes. Intervenants : Yann Leriche du CLLAJ - Florent Viguie de UNHAJ - Menouar Malki de UDHAJ - Lorraine Tinant de LMCU - EXPOSE / DEBAT
- 11 H 15 LA SITUATION EN BELGIQUE** : spécificités et état des lieux en Région wallonne (diagnostic - dispositifs - cadres légaux). Intervenants : Christine Mahy, Anne et Pierre du RWLP - Anne-Catherine Rizzo de RELOGEAS - Jean-Pierre Delrue de l'ETAPE - EXPOSE / DEBAT
- 12 H 30 REPAS DE MIDI** à Lille Métropole Communauté Urbaine (offert)
- 14 H 00 VISITE ATRI'HOME** - projet pilote en région lilloise, rassemblant des dispositifs FJT et REJAM - départ en autocar (retour prévu vers 16H30/17H00)
- 17 H 00 FIN DE LA JOURNEE - POT TRANSFRONTALIER** (offert)

Interreg efface les frontières  
Interreg doet grenzen versagen



# RAPPEL DU PROGRAMME 2012

Le 19 avril

## FRANCE - LILLE

Diagnostic sur les problèmes de logement rencontrés par les jeunes ; champs de compétences et dispositifs en France et en Belgique. Visite d' ATRI'HOME, résidence Habitat jeunes l'après-midi (en autocar).

Le 24 mai

## BELGIQUE - MONCEAU S/ SAMBRE

Travaux de groupes sur les problèmes rencontrés par les différents organismes d'aide à la jeunesse. Intervention sur les problèmes spécifiques des jeunes transfrontaliers. Exposés miroirs sur des expériences/dispositifs innovants en France et en Belgique.

Les 20 et  
21 sept.

## BELGIQUE - NAMUR

Visite d'expérience côté belge. Travaux de sous-groupes et invités afin d'aborder les questions suivantes : le logement, faut-il l'adapter à des besoins spécifiques ? à la question de la mobilité professionnelle ? à la location temporaire ou collective ? L'accompagnement social : quelles spécificités ? Quelle typologie ?

Le 18  
octobre

## FRANCE - LILLE

Préparation du colloque de restitution avec synthèse des conditions sine qua non de réussite d'expériences de logement jeunes et des recommandations en conséquence.

Le 22  
novembre

## FRANCE - LILLE

Journée de colloque : restitution de nos travaux de l'année devant un panel d'experts et de représentants politiques.

Ces activités vous sont proposées par le partenariat INTERREG composé de deux partenaires français : le **PACT Métropole Nord** et l'**AREAS Gens du Voyage et Roms migrants** et de deux partenaires belges : **RELOGEAS** et **Habitat et Participation**.

Tout ceci ne serait pas possible sans le soutien actif des **Fonds européens INTERREG IV**, de la **Région wallonne de Belgique** ainsi que de **Lille Métropole Communauté Urbaine** en France.

Enfin, le partenariat est soutenu dans ses activités et sa réflexion par un comité de pilotage du projet, comité composé des partenaires co-financeurs belges et français, de l'asbl l'**ETAPE**, de l'**Institut Social Lille**, de l'école sociale **HELHa** ainsi que cette année par l'**UNHAJ Nord**.



# INTRODUCTION : l'année 2012 (I)

Introduction réalisée par **Mme Pascale THYS**

Habitat et Participation - asbl reconnue comme APL



## **CONTACT :**

Place des Peintres 1 Bte 4

1348 Louvain-la-Neuve - Belgique

Tél : 00 32 (0)10 45 06 04

Mme Pascale Thys : [p.thys@habitat-participation.be](mailto:p.thys@habitat-participation.be)

Site Internet : <http://www.habitat-participation.be>

**Nous organisons des rencontres INTERREG entre travailleurs sociaux depuis 2004 sur la question de l'accompagnement social en matière de logement**

Quand je dis nous, il s'agit des quatre partenaires de ce projet : côté français, le PACT Métropole Nord ainsi que l'association AREAS Gens du Voyage Roms migrants. Côté belge, il y a les associations sans but lucratif RELOGEAS et Habitat & Participation.

Depuis 2010, nos rencontres sont devenues thématiques. Vous pouvez consulter tous nos documents produits sur le site <http://www.accompagnement-social.eu>

Tout ceci n'est possible que grâce au soutien de nos partenaires financeurs :

- L'Europe, via les fonds FEDER et le projet INTERREG IV;
- Lille Métropole Communauté Urbaine ;
- La Région wallonne de Belgique, via les Ministres du Logement et de l'Action sociale.

**Cette année 2012, nous avons choisi de traiter la question de l'accompagnement social des jeunes en recherche de logement.**

Cette matinée sera dès lors consacrée à la contextualisation de cette problématique côté français et côté belge. L'après-midi sera l'occasion d'une visite de terrain (ATRI'HOME).

Mais avant de donner la parole aux intervenants du matin, nous voudrions relayer **les préoccupations des participants** de ce jour qui nous ont fait part de celles-ci via leur bulletin d'inscription.

1. Quand et pourquoi les jeunes quittent-ils leurs parents ? Est-ce que les schémas ont évolué ces dernières années, y compris sous la pression de la crise ?
2. La question de l'accès au logement est intimement liée à celle de l'accès à un emploi et/ou à un revenu pour ces jeunes. Cfr système belge d'allocations d'attente, mais même ainsi ne répond

# INTRODUCTION : l'année 2012 (2)

- pas forcément au niveau de revenu nécessaire pour pouvoir se loger.
3. La question du 'logement adapté' pour les jeunes se pose : faut-il ou non créer un système spécifique ? N'est-on pas là en train d'approfondir la fragmentation du corps social (cfr livre de Mr Amselle sur l'ethnisation de la France).
  4. Quels sont les rapports des jeunes au marché du logement ? Sont-ils plus particulièrement en difficultés pour trouver une caution locative ? Sont-ils plus vulnérables dans les relations au propriétaire qui leur fait moins confiance ? Comment gérer leurs impayés de loyer ? Dans une société où le logement est hors de prix, comment favoriser l'acquisition de logement ?
  5. Qui dit marché du logement, dit aussi marché public du logement. Les jeunes y ont-ils accès ?
  6. Doit-on accompagner différemment les jeunes ayant vécu des situations de précarité ou de différence plus grande ? Pensons aux jeunes issus de familles précarisées ayant des parcours logement cahotiques – aux jeunes issus d'institution – de jeunes issus de familles du voyage – de jeunes issus de familles émigrées récemment ...
  7. Quel sort réserve-t-on actuellement aux 'solutions' que certains jeunes tentent de mettre en place pour se loger ? La colocation – le squat – l'auto-construction - ...



# EN FRANCE : exposé de Mr Leriche (I)



Exposé réalisé par **Monsieur Yann Leriche**

Mission Locale de Tourcoing - Vallée de la Lys  
Responsable du CLLAJ  
Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes



## CONTACT :

21 rue des Ursulines - 59200 Tourcoing  
Tél : 00 33 (0)320 24 42 43 - Fax : 00 33 (0)320 24 61 66

Monsieur Leriche : [yleriche@mltourcoing.fr](mailto:yleriche@mltourcoing.fr)

Site Internet : <http://www.mltourcoing.fr/>

### Une démarche partenariale

- Les partenaires :

### A l'origine de la démarche, des indicateurs alarmants

- Forte augmentation de la fréquentation de la Mission Locale
- Un « effet crise » patent
- Augmentation des aides financières
- Explosion des problématiques liées au logement

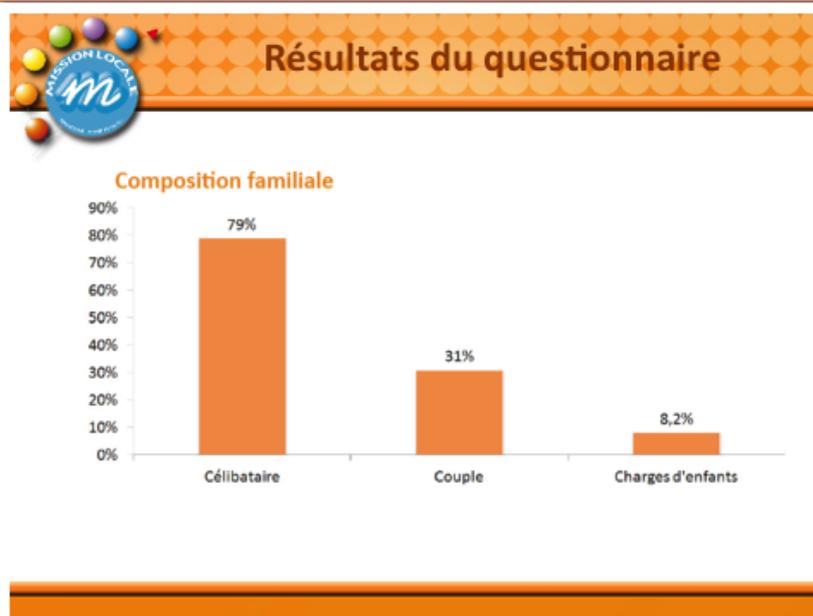
### A l'origine de la démarche, des indicateurs alarmants

- Public de plus en plus jeune
- Triplement du nombre de domiciliations
- CMP débordés par des maladies « psycho-sociales »
- Maintien de plus en plus difficile sur l'emploi et la formation

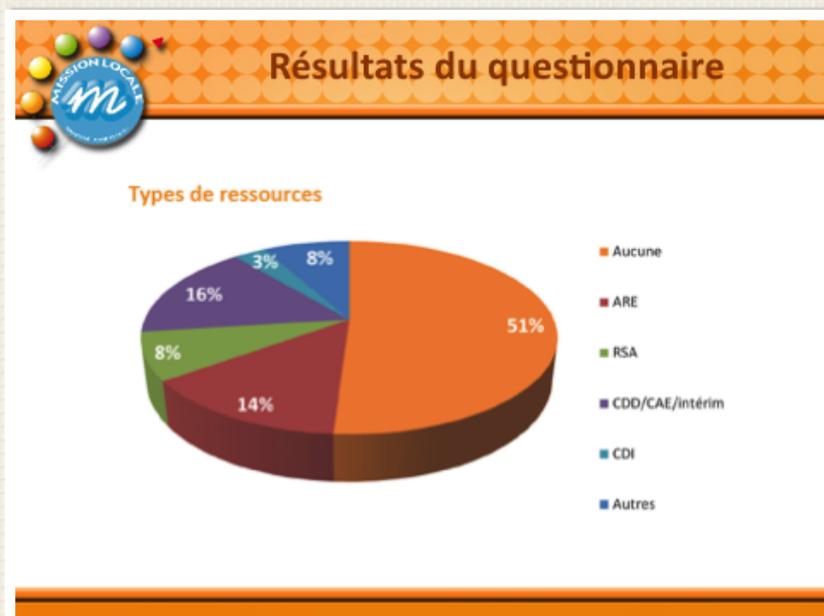
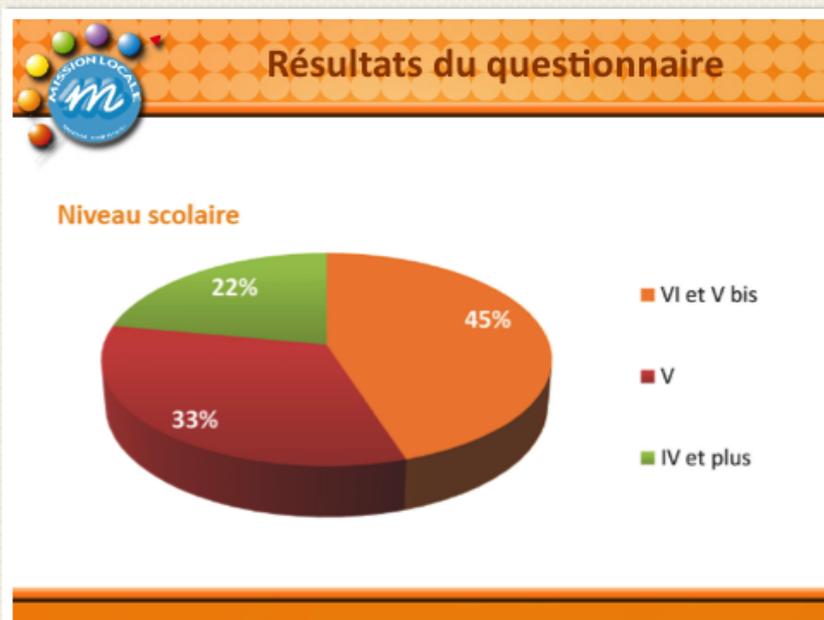
### Recherches

- Questionnaire auprès de 650 jeunes
- Interviews des salariés de la Mission Locale
- Intervention d'un sociologue : **Vincenzo Cicchelli**
- Interview des travailleurs sociaux du territoire
- Travail d'enquête mené par des étudiants de l'IRTS

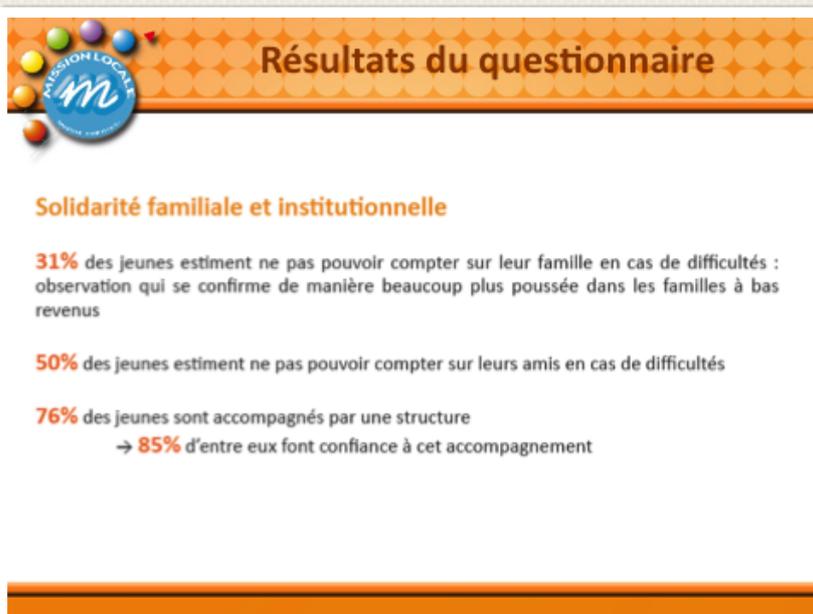
# EN FRANCE : exposé de Mr Leriche (2)



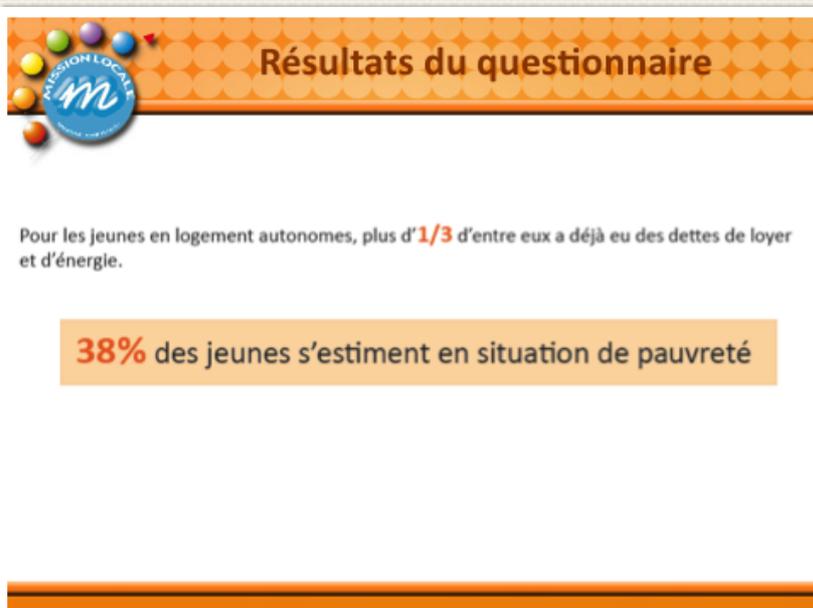
# EN FRANCE : exposé de Mr Leriche (3)



# EN FRANCE : exposé de Mr Leriche (4)



# EN FRANCE : exposé de Mr Leriche (5)



# EN FRANCE : Exposé Mr Leriche (6)



## Les grands enseignements

- Confirmation de la paupérisation du public
- La protection sociale des jeunes se familiarise
- Nécessité d'une démarche participative
- Un nouveau souffle pour le partenariat



## Les grands enseignements

- La pauvreté est **multi-dimensionnelle** :
  - Dimension monétaire
  - Dimension sociale
  - Dimension symbolique



## Des éléments de réflexion :

- Dans ce contexte :  
Fragilisation du réseau des Missions Locales
- L'électeur médian vieillit.  
Quelle place pour les jeunes?
- La protection sociale des jeunes :  
Faut-il la contractualiser ou l'instituer en droit?

# EN FRANCE : exposés Mr Viguie (I)

---

**Monsieur Florent VIGUIE**

UNION NATIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES



**CONTACT :**

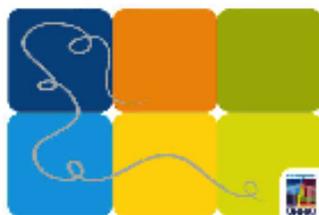
12 Avenue du Général de Gaulle

94307 Vincennes Cedex

Monsieur Viguie : [florent.viguie@unhaj.org](mailto:florent.viguie@unhaj.org)

Tél : 00 33 (0)1 41 74 81 00 - Fax : 00 33 (0)1 43 74 04 29

Site Internet : <http://www.unhaj.org/>



Habitat Jeunes  
d'hier à aujourd'hui

---

Universités d'automne UNHAJ - 4, 5 et 6 novembre 2011 - Vittef

# EN FRANCE : exposé Mr Viguié (2)

## 1 - Début du 20ème siècle : les premiers Foyers

**Contexte :**

- Développement industriel et exode rural
- Pénurie et insalubrité de logements dans les villes
- L'emploi, moteur des mobilités et vecteur de la socialisation des jeunes

**Demande sociale :**

- Soutien au développement industriel par l'accueil de la main d'œuvre des jeunes ruraux en migration
- Encadrement (protection et éducation) des jeunes ruraux "déracinés"
- Besoin du « gîte et du couvert »

**Projet : « Foyers »**

- Implantation dans les villes et zones d'industrie
- Destinés principalement aux jeunes ouvriers,
- Socle commun articulé autour de 3 fonctions : accueillir (entre éduquer et/ou protéger), héberger, nourrir

Logement	Offre collective	Vivre ensemble	Socle commun articulé autour de 3 axes
	Collective	Vivre ensemble	
Restauration			

- Offre collective : dortoirs
- Vivre ensemble : ressort éducatif sur un mode de « suppléance familiale »
- Santé : à partir de l'entrée « hygiène »
- Restauration : repas pris en commun, réfectoires

- 1<sup>er</sup> « Foyers » à l'initiative de citoyens, de mouvements ouvriers, de congrégations religieuses, d'organisations syndicales, d'organisations patronales et professionnelles (compagnonnage)
- 1941 : apparition du terme « FJT »

Universités d'automne UNHAJ - 4, 5 et 6 novembre 2011 - Vittel

## 2- Après Deuxième Guerre Mondiale : essor des FJT et création de l'UFJT

**Contexte :**

- Reconstruction
- Industrialisation et croissance économique
- Crise du logement
- L'emploi, abondant, premier et principal vecteur de la socialisation des jeunes

**Demande sociale :**

- Besoin de loger et nourrir les jeunes travailleurs en mobilité économique
- Éducation (citoyenneté, émancipation) des jeunes travailleurs

**Projet : « Foyers de Jeunes Travailleurs »**

- Structuration d'une identité collective autour de « FJT »
- Projets associatifs et d'établissements articulés autour du triptyque loger/restauration/éduquer

Logement	Offre collective	Santé	Socle commun articulé autour de 3 axes
	Collective	Culture	
Restauration		Vivre ensemble	
		Citoyenneté	

- Offre collective : chambrées et chambres individuelles
- Action socio-éducative portée progressivement par des salariés
- Réfectoires et restaurants collectifs

- 1955 : création de l'UFJT
- 1971 : reconnaissance par l'État et protection du projet « FJT » (1ère circulaire)
- Important développement quantitatif de l'offre et amélioration de la qualité de vie des jeunes
- Structuration de l'action éducative autour des objectifs d'émancipation

Universités d'automne UNHAJ - 4, 5 et 6 novembre 2011 - Vittel

# EN FRANCE : exposé de Mr Viguié (3)

## 3- Le tournant de la crise de 1973 : approche globale renforcée

### Contexte :

- Crise économique, financière et sociale
- Hausse du chômage et fragilisation des conditions de vie des jeunes
- Jeunesse comme variable d'ajustement des politiques d'emploi
- L'emploi, raréfié, levier défaillant de la socialisation des jeunes

### Demande sociale :

- Accès à l'emploi (exigence de la qualification)
- Besoin d'accompagner les périodes transitoires allongées
- Besoin élargi à l'ensemble des jeunes et demande d'individualisation

### Projet : « Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs »

- Approche globale : agir sur tous les leviers qui concourent à la socialisation et à l'insertion socio-professionnelle
- Mixité et brassage social comme exigences politiques et vertus pédagogiques



- Offre collective : chambres individuelles équipées (sanitaires, douches)
- Action socio-éducative : approche généraliste et spécialiste
- Santé : « bien-être »
- Restaurants collectifs

- 1972: 1<sup>er</sup> PSE CNAF; 1975 : intégration des FJT dans la loi sociale
- Développement des services logement et ouverture de la gamme de logements collectifs (foyers soleil...)
- La pré-formation et son évolution vers des dispositifs pour l'emploi (préqualification, stages, contrats aidés...)
- 1986 : création des RILE

Universités d'automne UNHAJ - 4, 5 et 6 novembre 2011 - Vittef

## 4- Le début des années 90 : acteurs et projets territoriaux

### Contexte :

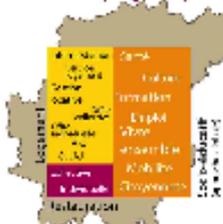
- Persistance des effets de la crise et du diffèrement de "l'entrée dans la vie" pour les jeunes
- Décentralisation effective
- L'emploi, levier incertain de la socialisation des jeunes
- Porosité des situations des jeunes travailleurs et des étudiants

### Demande sociale :

- Partenaires du développement local
- Stabilisation et sécurisation des parcours des jeunes
- Une offre de logements valorisants, qualifiants socialement... Autonomie des jeunes, dans et par le logement

### Projet : « Acteurs et projets territoriaux de l'habitat des jeunes »

- Posture d'acteur du territoire (développement économique et social des territoires) s'appuyant sur l'analyse des situations de jeunesse et l'animation territoriale (MOC)
- Offre renouvelée, ajustée aux besoins des jeunes et du territoire (diagnostique)



- Acteur territorial
- Gamme de logements et palette de services
- Animation collective et accompagnement individuel
- Restaurants collectifs, cuisines d'étages, kitchenettes...

- 1989 : accord cadre pour la réhabilitation des foyers
- Redécouverte du projet associatif dans son inscription territoriale
- Structuration et développement des UR FJT
- 1996 : Charte UFJT

Universités d'automne UNHAJ - 4, 5 et 6 novembre 2011 - Vittef

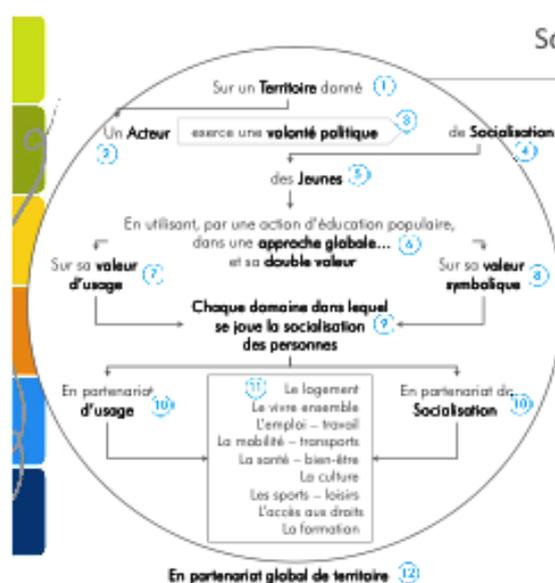
# EN FRANCE : exposé de Mr Viguié (4)

## Principes d'action de la Charte

- Une approche visant à impliquer sur les territoires l'ensemble des acteurs concernés par la socialisation des jeunes, à partir de la constitution d'un diagnostic partagé
- Une approche ouverte au territoire et au quartier
- Une approche favorisant la mixité et le brassage
- Une approche globale -> palette de services
- Une approche d'éducation populaire résolument éducative et collective
- Une gamme de logements et un développement des activités visant l'accès au logement

Universités d'automne UNHAJ - 4, 5 et 6 novembre 2011 - Vitel

## Schéma identitaire



# EN FRANCE : exposé de Mr Viguié (5)

## 5- De 2006 à aujourd'hui : Habitat Jeunes

**Contexte :**

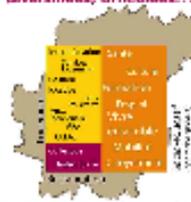
- Succession des crises
- Réorganisation de l'Etat (RGPP), affirmation des collectivités territoriales
- Allongement et durcissement du « temps de l'impossible jeunesse »
- Parosité totale des statuts et situations des jeunes, caractère chaotique et fragmenté des parcours

**Demande sociale :**

- Réponses pour accompagner les "mobilités" (subies/ choisies)
- Espaces de réalisation/expérimentation du "temps des possibles"
- Lieux d'innovation sociale / enjeu du « vivre ensemble »

**Projet : « Projets Habitat Jeunes »**

- Affirmation d'un projet politique, éducatif et économique pour le territoire et les jeunes (charte+schéma identitaire)
- Problématisation de la question de l'habitat des jeunes sur tous les territoires
- Développement de solutions Habitat Jeunes ajustées, diversifiées, articulées...

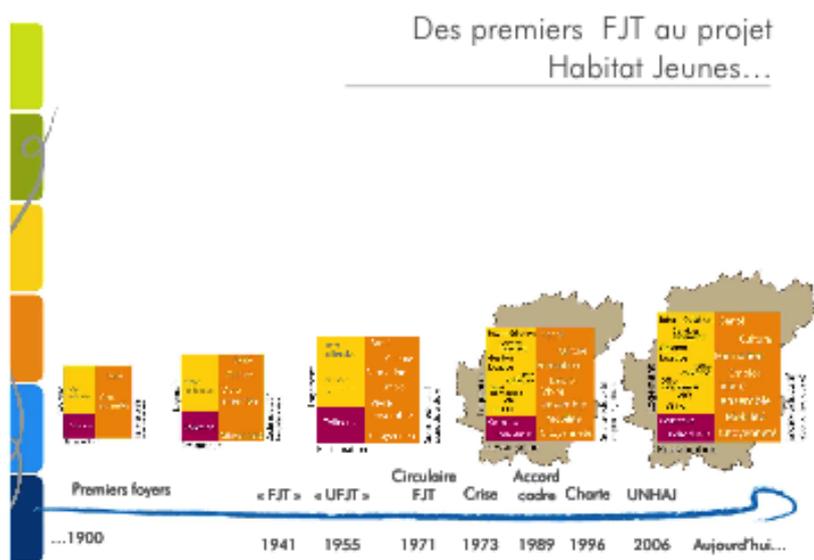


- Acteur central des politiques territoriales
- Gamme de solutions en matière de logements
- Palette de services bien articulés dans un équilibre collectif/ individuel
- Gamme de restauration

- 2006 : L'UFJT devient l'UNHAJ
- 2007-... Programmes de développement : « Mieux répondre aux besoins des jeunes en matière de socialisation par l'habitat »
- Développement qualitatif et quantitatif de l'offre Habitat Jeunes

Universités d'automne UNHAJ - 4, 5 et 6 novembre 2011 - Vittel

## Des premiers FJT au projet Habitat Jeunes...



Universités d'automne UNHAJ - 4, 5 et 6 novembre 2011 - Vittel

# EN FRANCE : exposé Mr Viguié (6)

Quel accompagnement social en matière de logement ?

Les jeunes et le logement



Les paradoxes de la prise en compte de la jeunesse

- ✓ Les événements des dernières années
  - Émeutes urbaines
  - Manifestations lycéennes (anti-Contrat Première Embauche)
- ✓ Prise de conscience accélérée de :
  - Situations de précarisation
  - Sentiment d'injustice chez les jeunes
- ✓ Une ou plusieurs jeunesse(s)?
  - Des jeunes lycéens et étudiants d'une part ? (avec une image plutôt positive)
  - Et des jeunes de banlieue de l'autre? (avec une image de jeunesse délinquante)



Page 2

Orientation autour de

Les politiques Jeunes vont donc osciller entre :

- Jeunesse ressource
- Jeunesse à protéger
- Jeunesse menace pour l'ordre public



Page 3

Des lieux de décision

- Pas d'instance centrale spécialisée  
Qui détermine les objectifs généraux des politiques de jeunesse en France?
- Tous les échelons de décision concernés
  - Etat** : Education, justice, famille
  - Régions** : Apprentissage, Lycées,
  - Départements** : Collèges, dispositifs d'urgence (Fond d'Aide aux Jeunes et Fond de Solidarité Logement)
  - EPCI** (établissement public de coopération intercommunale),
  - Communes** : domaine socioculturel, sport...
- Et de nombreuses compétences partagées, contractuelles
  - Les missions locales et plus largement l'emploi
  - La lutte contre la délinquance
  - Les actions « politiques de la ville »
  - La santé...



Page 4

## GRANDES ETAPES HISTORIQUES

1870-1958

- Préoccupations :
  - hygiénistes,
  - morales,
  - de défense de la patrie,
  - oppositions catholiques/laïcs
- Une prise en charge reposant essentiellement sur
  - Les œuvres et les mouvements de jeunesse
    - Patronages (1830)
    - Unions chrétiennes de jeunes gens et de jeunes filles (1867)
    - Colonies de vacances (1881)
    - Scoutismes (1910)
    - Jeunesses catholiques spécialisées : Jeunesse Ouvrière Chrétienne JOC (1926), Jeunesse agricole catholique JAC et la Jeunesse étudiante chrétienne JEC (1929)
    - Auberges de jeunesse (1929)
    - Ouverture du premier foyer de Jeunes Travailleurs par la JOC (1942)



Page 6

- Communes et départements
  - Investis sous l'influence des philanthropes, du communisme municipal
  - bureaux de bienfaisance et d'hygiène municipal
  - Premiers corps d'inspecteurs de l'assistance publique
  - Grandes disparités (mise en œuvre et relation avec le secteur associatif)
- Etat progressivement plus présent :
  - quadrillage du territoire, peu d'intervention directe
    - lois sur l'École (1882) et la Conscription obligatoire et universelle (1872)
    - Front populaire Léo Lagrange > sous secrétariat aux loisirs et aux sports
    - Gouvernement de Vichy > secrétariat d'Etat à la jeunesse,
    - A la libération > bureau des mouvements de jeunesse et de l'éducation populaire,
    - Encouragement des créations de FJTs



Page 7

# EN FRANCE : exposé de Mr Viguie (7)

## Point sur L'habitat Jeunes

### Les premiers établissements

Les maisons des compagnons du devoir du tour de France.

Celles-ci sont indiscutablement les premières initiatives en matière de logement ouvrier communautaire.

➤ Des services : chambres, salles de repas, cuisines et salles communes, mais aussi salles des chefs d'oeuvre, de conférence, bibliothèque.

➤ un enseignement culturel dont l'originalité est de trouver dans l'exercice d'un métier les bases d'une éducation ouvrière.

Il existe de nombreuses analogies avec les F.J.T.: volonté d'éducation ouvrière et apprentissage par une vie communautaire.

### \*Les foyers de protection de la jeune fille

Le premier de ce type semble avoir été créé en 1864 par la congrégation religieuse de Marie Auxiliaire à Toulouse. L'association pour la protection de la jeune fille fut fondée en 1903.



Page 8

Ces maisons se voulaient œuvre de bienfaisance et de charité et s'assignaient comme but la protection des jeunes filles isolées dans les grandes villes où elles fréquentaient les ateliers et les fabriques. Considérées dès lors comme étant en danger moral, ces jeunes filles qui avaient entre 14 et 25 ans devaient trouver dans ces établissements, tant sur le plan matériel que spirituel, tout ce que naturellement leur âge et leur position réclament de soins, d'affection, d'intérêt.

Cette association qui regroupait des œuvres catholiques, protestantes et israélites disposait en 1940 de plus de deux cents maisons.

\*création de l'U.F.J.T., le 17 janvier 1955, sous l'égide du courant Amitiés Sociales en étroite collaboration avec l'U.N.I.O.P.P.S.



Page 9

## 1958 - 1982

- Préoccupations :
  - Générales : éradication de la pauvreté, modernisation du territoire
  - Spécifiques : organisation de l'encadrement de la jeunesse
- Organisations de jeunesse toujours importantes mais en mutation
  - Professionnalisation
  - Cogestion jusqu'en 1966 puis prestations de service CNAF
  - Cofinancement des postes d'animateurs (Fonds pour la jeunesse et l'éducation populaire FONJEP, 1964)
  - Rationalisation de la profession d'éducateurs spécialisés (convention collective, 1966)



Page 11

- Etat :
  - rationalisation de l'intervention
  - construction des équipements collectifs
  - intervention jeunesse adossée à la politique sociale et à la politique culturelle
- Communes :
  - Construisent leurs politiques dans les « interstices » de l'intervention étatique
  - Développent fortement le secteur socioculturel (Maisons des jeunes et de la culture MJC, Clubs Léo Lagrange, 1000 clubs)
  - En fonction des endroits, importance de la CAF, des Centres sociaux



Page 12

## A PARTIR DE 1982

- Préoccupations :
  - Générales : échec des politiques sectorielles > partenariat, approche transversale
  - Spécifiques : chômage et délinquance des jeunes
- Organisations de jeunesse en perte de vitesse
  - Recherche d'un second souffle : grands frères, associations de jeunes
  - Multiplication des initiatives locales
  - Perte d'influence des fédérations nationales d'éducation populaire



Page 14

- Etat
  - Des politiques de jeunesse de plus en plus issues des politiques de la ville (Développement Social des Quartiers DSQ, Opération Prévention Été OPE, Zone d'Education Prioritaire ZEP)
  - Volonté de lutter contre le chômage des jeunes ( Rapport Bertrand Schwartz Missions locales) et la délinquance ( Rapport Gilbert Bonne maison Conseil Communal de Prévention de la Délinquance CCPD)
- Communes
  - Des politiques locales de jeunesse qui prennent de l'envergure dans les grandes villes
  - Organisation du partenariat entre les différents acteurs (jeunesse/ville/insertion/délinquance)
  - Réflexion plus systématique à partir des quartiers politiques de la ville



Page 15

# EN FRANCE : exposé de Mr Viguie (8)

## Evolution des domaines d'intervention

- Le socioculturel déjà largement organisé
  - Un domaine systématisé progressivement à partir des années 1960
  - Une réponse souvent connexe à d'autres problèmes
    - Le travail salarié des femmes : couvrir le temps libre des enfants et adolescents
    - Assurer la paix sociale dans les quartiers urbanisés : Prévention de la délinquance
  - Aujourd'hui, une prise en charge organisée, même dans les petites communes



Page 16

- Que reste-il de la dimension sociale?
  - A partir du début des années 80 : Préoccupations sociales à l'égard des jeunes
    - Chômage
    - Délinquance dans les banlieues
  - Des réponses multiples :
    - Missions locales, ZEP, politiques de la ville, opérations anti-été chaud, conseils communaux de prévention de la délinquance
  - Approche globale, transversale, territoriale et collective
  - A partir du milieu des années 1990 : Perte d'influence de cette dimension
    - Retrait progressif de l'Etat
    - Individualisation du traitement des populations
    - Mouvement du social vers le sanitaire



Page 17

## Des préoccupations

- L'appel à la participation
  - Raisons :
    - les jeunes votent peu et se défont de la classe politique
    - se mobilisent dans le secteur associatif mais dans les associations locales à fonctionnement horizontal
  - De ce fait, les municipalités multiplient les Conseils locaux de jeunes
    - Limites
      - Initiatives formelles
      - Faible représentativité des jeunes concernés
      - Budgets exsangues
      - Thématiques de consultation étroites
      - Statut généralement consultatif
      - Faible prise en compte des recommandations des jeunes



Page 18

- La répression de la délinquance
  - Un phénomène ancien mais qui prend de l'ampleur depuis une décennie
    - Organisé par l'Etat
      - Système de répression renforcé, surveillance plus organisée
      - Programmes d'action des préfets en région
    - Repris par les collectivités locales
    - Institutionnalisé par la loi de mars 2007 sur le traitement de la délinquance
  - Cible prioritaire : les jeunes issus de l'immigration catégorisés de manière simpliste
  - Résultat d'une double évolution
    - L'individualisation des problèmes sociaux
    - Une société vieillissante, encline à se protéger



Page 19

- La santé
  - Un phénomène ré-émergent (préoccupations hygiénistes de la fin du 19<sup>e</sup> siècle)
  - Rappel : 85% des jeunes en bonne santé
  - Jeunes : les cibles principales des politiques de prévention, notamment locales
    - Des jeunes surexposés aux risques?
    - Des jeunes captifs des messages de prévention?
    - Expériences multiples : maisons de l'adolescence, réseaux locaux de prévention et de promotion de la santé, prévention des conduites de consommation à risque...
  - La jeunesse, part à la fois précieuse et dangereuse de la population, soumise à une injonction de préserver son « capital santé »



Page 20

## Evolution des échelons d'intervention

- Dans un contexte général de transfert de l'Etat et de recherche de réduction des coûts
- La jeunesse : une des cibles légitimes de l'intervention des collectivités locales
- La jeunesse devient l'outil d'une construction de politique territoriale
- Evolution des modalités d'action publique
  - Multiplication des politiques locales de jeunesse aux différents échelons de décision



Page 21

# EN FRANCE : exposé de Mr Viguié (9)

## Les communes et les départements

### Des évolutions favorables

- De nombreux services jeunesse permettant des actions intégrées
- Multiplication des délégations jeunesse depuis 1995
- Augmentation de l'expertise à l'égard des questions de jeunesse
- Meilleur affichage et renforcement de l'action globale
- Travail en réseau toujours plus dense (s'appuyant partiellement sur l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire INJEP)
- Une logique de territorialisation souvent très aboutie (quartiers, unités territoriales)



Page 22

## Constats

- Des positionnements particulièrement préoccupants des jeunes français à l'égard de la société et des institutions françaises
  - Une population qui se sent exclue par les autres générations
  - Une population qui doute de l'avenir qui lui est réservé par la société française
- Comment faire évoluer la prise en charge publique pour éviter ce type d'éloignement?
- Quand de multiples éléments relatifs à
  - La société
  - L'Etat-providence
  - La prise en charge publique
  - Les valeurs et les perceptions des jeunes

### Les jeunes français particulièrement pessimistes



Page 23

## L'action sociale : L'accompagnement

Les résidents ressentent que les équipes éducatives les aide à accéder à l'autonomie et à l'emploi. Il s'agit de passer culturellement et pratiquement d'une logique de réparation à une logique de promotion.

Aujourd'hui, l'action sociale est concomitamment **préventive et réparatrice**. Elle concourt à mettre en place des mesures préventives visant à éviter des difficultés (psychologiques, sociales, économiques, etc.) ainsi qu'à aider des personnes, des groupes sociaux sur des territoires à surmonter ces difficultés.

- L'action sociale est **individuelle et réparatrice** lorsqu'elle vise le retour consolidé des individus à une vie personnelle et sociale adaptée à leur demande et à leur capacité.
- L'action sociale est **collective et réparatrice** lorsqu'elle vise à aider des groupes sociaux à redevenir des acteurs pris en compte.
- L'action sociale individuelle ou collective est **préventive** lorsqu'elle vise à éviter la dislocation des liens sociaux.

Il s'agit de reconstruire du lien social, de lutter contre l'exclusion des personnes, de faciliter ou d'accompagner les processus d'autonomies des personnes.



Page 24

La mission s'en trouve alors modifiée. Il ne s'agit plus d'accompagner une personne qui est en train d'acquiescer son identité professionnelle ou qui vient de l'acquiescer et donc de proposer un appoint à sa structuration sociale réalisée dans le cadre du travail. Il s'agit maintenant d'accompagner une personne pour qui l'accès à l'identité professionnelle semble soumis à l'incertitude et donc de proposer, non plus un appoint, mais un **ensemble d'actions d'accompagnement** jouant à la fois comme appui à un hypothétique accès à l'emploi et comme substitution au cadre du travail dans la **structuration sociale de cette personne**.

« Pour le sociologue, Olivier Galand la jeunesse est plus un passage entre des âges qu'un âge en tant que tel.

La redéfinition de la jeunesse à laquelle on assiste actuellement, avec son allongement, traduit une redéfinition profonde du mode de préparation au rôle d'adulte. On passe d'un **modèle de l'identification**, où les jeunes reproduisent la trajectoire de leurs parents, à un **modèle de l'expérimentation**. Les jeunes ont aujourd'hui beaucoup plus à construire leur identité et leur statut. »



Page 25

## Paradoxe : Se loger - Habiter

L'implication à partir de 1960 des Caisses d'Allocations Familiales, du mouvement HLM puis de la Caisse des Dépôts et Consignations dans la construction de nouveaux foyers ou la rénovation de vieilles structures qui sont ensuite louées à des associations gestionnaires de FJT va rapidement accroître le nombre de lits et surtout moderniser les équipements collectifs existants. Cet essor est accompagné de grands débats sur la taille optimale d'un FJT. « Devait-on privilégier la fonction logement, répondre aux besoins quantitatifs et construire des unités de 180 à 300 lits ? » Cette solution avait l'avantage, en même temps que de satisfaire une demande pressante, d'étaler les coûts de construction et de gestion sur un nombre élevé de résidents et d'obtenir des loyers les plus bas possibles. « Devait-on au contraire, mettre prioritairement l'accent sur la relation à l'usager et faire ainsi du foyer un lieu éducatif et par conséquent, de ne pas dépasser 60 lits au risque, dans ce cas, de devoir pratiquer une sélection à l'entrée et de chercher des financements pour permettre aux plus démunis d'être logés ? »



Page 26

## Paradoxe : Se loger - Habiter

La véritable « assignation à résidence » que constituent certains quartiers de banlieue et certaines zones pavillonnaires périphériques sans vie sociale et sans services publics et privés ne permet pas à ceux qui y sont logés de les « habiter » véritablement. Habiter, c'est-à-dire en fin de compte d'être citoyens.

Habiter ? C'est déjà avoir un toit et avoir un chez soi où peut s'épanouir. C'est aussi la possibilité de faire nos courses, parfois de trouver du travail. Mais habiter, c'est beaucoup plus que cela.

On habite des territoires. Son quartier par exemple. Comment se l'appropriation ? Notre quartier est comme un habit, il agit sur nous, nous agissons sur lui.

### Habitat Jeunes : un logement et bien plus !

Le mot habitat exprime tout à la fois le logement, la domiciliation, l'« être sur un territoire », le fait d'appréhender un espace privé mais également semi-public ou public. L'habitat est au carrefour de l'individuel et du collectif.



Page 27

# EN FRANCE : exposé Mme Tinant (I)

---

**Madame Lorraine TINANT**

LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE



**CONTACT :**

1, Rue du Ballon

BP 749 59034 Lille Cedex

Madame Tinant : [ltinant@lillemetropole.fr](mailto:ltinant@lillemetropole.fr)

Tél : 00 33 (0)3 20 21 22 23 - Fax : 00 33 (0)3 20 21 21 49

Site Internet : <http://www.lillemetropole.fr/>



## EN FRANCE : Mme Lorraine Tinant (2)

### Les jeunes en parcours d'insertion : des réponses qui interrogent le croisement des politiques de l'habitat avec les politiques sociales

- Une étude-action aboutissant à un plan d'action territorialisé et partenarial
  - Prenant en compte la diversité des profils des publics
  - Développant une approche en terme de « solutions logement » innovantes intégrant un accompagnement adapté
  - Appelant la mise en place de partenariats sur le volet accompagnement / insertion
  
- Une démarche d'élaboration intégrant la dimension partenariale
  - Elaboration d'un diagnostic mobilisant l'ensemble des partenaires concernés par l'accompagnement des jeunes vers le logement
  - Restitution de ce diagnostic aux partenaires et animation de groupes de travail lors d'un séminaire Habitat (19 mai 2009)
    - Mobilisation des partenaires et identification d'axes de travail afin de compléter le diagnostic
  - Présentation d'une proposition de plan d'actions aux partenaires en Comité de Pilotage (5 novembre 2009)
    - Exploitation de la matière des groupes de travail
    - Définition des besoins en logement et en hébergement par type de public et par grand territoire
    - Séances de travail avec le service habitat (juillet 2009) pour caler une première programmation
    - Approfondissement des éléments de faisabilité de certains projets dans le cadre de trois tables rondes

2

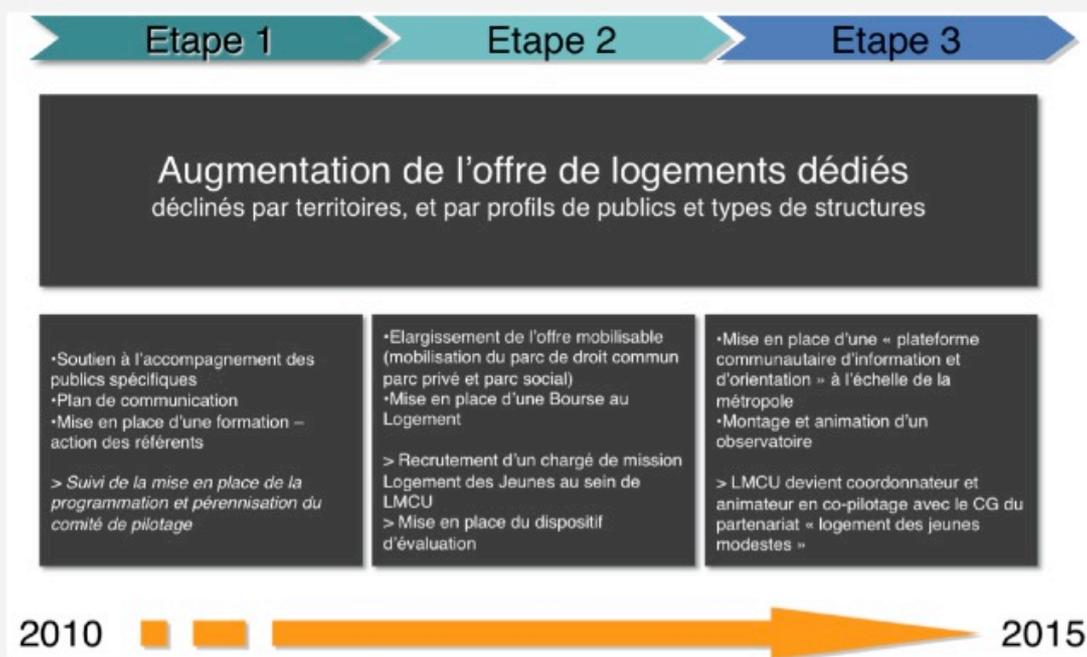
### Un plan d'actions qui distingue deux volets complémentaires

- Une programmation territorialisée de l'offre de logements et d'hébergement
  - Développer des « solutions logement » qui reflètent la diversité des besoins dans la construction du parcours résidentiel
  
- La définition de dispositifs permettant l'animation des partenariats au titre de la politique de l'habitat
  - Organiser et mobiliser les partenariats
  - Mutualiser les outils et les pratiques existantes

3

# EN FRANCE : Mme Lorraine Tinant (3)

Une programmation qui s'inscrit dans un dispositif coordonné et évolutif à l'échelle métropolitaine



4

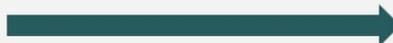
## Axes de travail

- Un plan d'actions couvrant l'ensemble des segments du marché de l'habitat afin de permettre l'accès au logement et faciliter les parcours résidentiels
  - Le développement, la diversification et le rééquilibrage de l'offre dédiée
  - L'amélioration de l'accès et du maintien dans le parc social de droit commun pour les jeunes modestes
  - Un accès sécurisé et amélioré au parc locatif privé
  - La qualification des acteurs du territoire
- Appelant un partenariat étroit avec les acteurs sociaux, associatifs et institutionnels intervenant sur la question des jeunes au regard de l'habitat et de l'emploi
  - Conseil général, UDHAJ, PACT MN, Etat, (DDTM, DDCS, DREAL) CAF, ARML, Missions locales, associations agréées réalisant l'accompagnement des jeunes, des représentants des communes et de l'ARHLM du Nord Pas de Calais.
- Proposant Lille Métropole Communauté Urbaine comme animateur du partenariat

5

# EN FRANCE : Mme Lorraine Tinant (4)

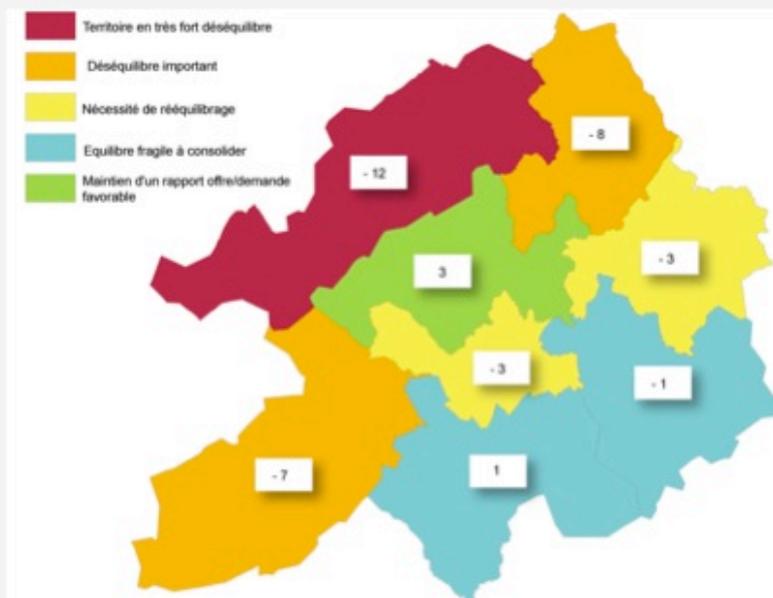
> Programmation territorialisée de l'offre de logements



6

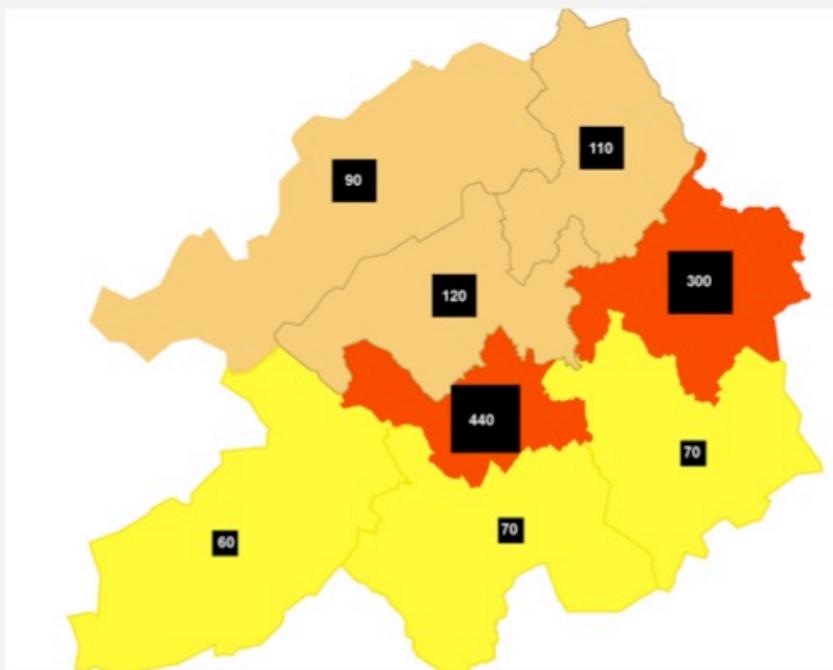
## Une analyse des besoins qui prend en compte le déséquilibre offre / demande des territoires

- Méthode retenue : mesure de l'écart offre / demande entre les territoires
- Notes de demande et d'offre sur l'ensemble du marché de l'habitat établies sur la base d'indicateurs discriminants (définis à partir du diagnostic et des entretiens avec les acteurs)
- Hiérarchisation des territoires en fonction de l'intensité du déséquilibre offre / demande
  - Donne les clefs de répartition pour une programmation de l'offre de logement à destination des jeunes modestes pour les prochaines années



# EN FRANCE : Mme Lorraine Tinant (5)

## Les objectifs globaux de développement de l'offre par territoire



•Des besoins estimés à 1260 logements ou places en hébergement financés en PLAI

- 990 en structures dédiées (dont 465 déjà programmés dans les projets en cours)
- 270 en logement autonome dans le parc de droit commun (existant ou parc neuf)

## Une répartition des besoins par profil de public => type de solution logement

### Quantification des besoins

### Solutions logement adaptées

Jeunes en errance	55	→	CHRS (collectif ou éclaté) avec accompagnement adapté
Jeunes mères isolées	70	→	Résidence sociale jeunes mères
Jeunes en parcours d'insertion globale	135	→	Logements-tremplins, avec accompagnement socio-éducatif adapté
Jeunes parcours d'insertion professionnelle	550	→	Foyer de Jeunes Travailleurs
Jeunes en mobilité	180	→	RHVS, RJAM
<b>TOTAL PLACES DEDIEES</b>	<b>990</b>		
<i>Dont jeunes en sortie d'ASE</i>	<b>50</b>		

*Logements tremplins, CHRS éclatés, places réservées en FJT*

Jeunes en stabilisation de parcours résidentiel	270	→	Logements réservés dans le parc social (conventions de réservation dans le stock et les programmes neufs)
---	-----	---	---

*(jeunes accompagnés en sortie de dispositif, jeunes insérés aux ressources non stabilisées, etc.)*

# EN FRANCE : Mme Lorraine Tinant (6)

## Détail de l'offre dédiée par type de structure et par territoire

	FJT	REJAM®	CHRS	Rés. jeunes mères isolées	Log. tremplins	RHVS	Total projets en cours	TOTAL
Est	50 et/ou	(50) ?		20				70
Lillois	130+85	90	15		40		220	360
Lys	50			20	20		70	90
Nord	40				20			60
Roubaisien	95	40	40	20	15	50	95	260
Sud	40							40
Tourquennois	60			10	20		80	90
Weppes					20			20
<b>TOTAL</b>	<b>550</b>	<b>130</b>	<b>55</b>	<b>70</b>	<b>135</b>	<b>50</b>	<b>465</b>	<b>990</b>

- 525 places restant à créer sur la durée du PLH2 (6 ans ; soit 80 à 90 places par an)
- Des projets intégrant un projet social conditionné à la mobilisation des partenaires

(Les chiffres en vert renvoient aux projets en cours)

## Une programmation qui appelle un travail de mise en réseau des partenaires

- Des « solutions logement » nécessitant un travail d'accompagnement important
  - Un travail de « dentelle » pour des projets
    - qui portent majoritairement sur des structures à taille humaine
    - qui nécessitent une ingénierie adaptée
- Conditionnées par la mobilisation des partenaires
  - les porteurs de projets
  - les partenaires financiers et institutionnels
    - Conseil Général
    - DDCS sur les financements hébergement et logement temporaire
- Complétées par l'accompagnement de la mise en réseau des partenaires
  - Pérennisation du comité de pilotage et évolution vers un co-pilotage LMCU / Conseil Général
  - Mise en place d'une formation-action afin de former un réseau de référents logement des jeunes sur les 8 territoires

# EN FRANCE : Mme Lorraine Tinant (7)

> Etape 1 : Accompagnement de la mise en réseau des partenaires



12

## Mise en place d'une formation - action

- Constituer un réseau de conseillers spécialisés et de référents pour l'ensemble de Lille Métropole
- Doter les conseillers de compétences spécifiques à l'accueil, au conseil et à l'orientation des jeunes
- Poser la première étape d'un dispositif métropolitain autour de la question du logement des jeunes

Modalités de mise en œuvre	Comment	Durée	Coût estimé	Echéancier
<b>Maîtrise d'ouvrage :</b> LMCU  <b>Groupe de travail réduit :</b> CG 59, Missions Locales, GRAAL, PACT MN, UDHAJ / MAJT.  <b>Partenaires à solliciter :</b> DDCS  <b>Partenaires à associer :</b> mairies, associations	<b>3 modules de formations :</b>  -compétences et connaissance des acteurs pour l'accueil, le diagnostic, l'information et la réorientation - la décence des logements - animation du partenariat et mise en œuvre des outils de mutualisation	3 modules de 3 jours de formation répartis sur 18 mois  Animé par un formateur professionnel et associant les acteurs centraux du territoire.	25 000 € TTC	<b>2012</b> 1 <sup>er</sup> semestre : constitution du Groupe de Travail réduit  Fin 2012 : choix formateur lancement 1 <sup>er</sup> module  2013-2014 : évaluation de l'action

> Etape 2 : élargissement de l'offre mobilisable et mise en place d'une bourse au logement



14

# EN FRANCE : Mme Lorraine Tinant (8)

## Une augmentation de l'offre dédiée complétée par la mobilisation du parc existant

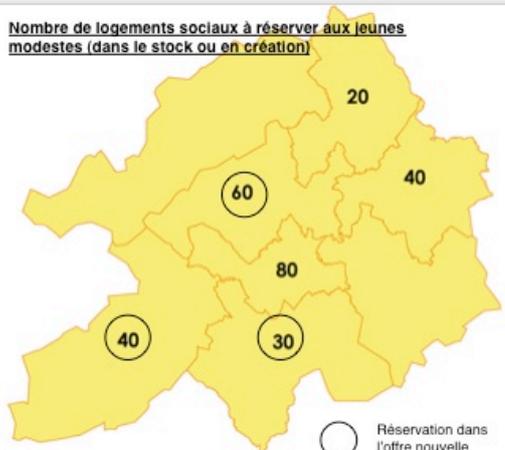
- Mobilisation du parc privé : fidéliser un portefeuille de propriétaires dans le cadre d'un dispositif ANAH, offrant des garanties de sécurisation aux bailleurs. Mobilisation de 150 logements sur 3 ans.
  - Objectif : création de logements « sas » dans le parc privé (durée d'occupation limitée à 24 mois)
  - Moyen : conventionnement ANAH sans travaux + dispositif de sécurisation avec des associations partenaires
  - Meilleure mobilisation du dispositif PASS GRL avec une convention entre LMCU et l'UESL.
  - Pour une action réellement incitative : association des communes volontaires (avec un abondement LMCU de type x + x)
- Mobilisation de 270 logements sociaux sur Lille Métropole en articulation avec la Conférence Intercommunale de Peuplement
  - Objectif : favoriser le relogement des jeunes précaires dans le parc de droit commun, notamment ceux en sortie d'hébergement, inscrits dans un parcours d'insertion
  - Moyen : Signature d'une convention-cadre avec les bailleurs sociaux pour reloger les jeunes considérés comme prioritaires avec définition d'objectifs globaux de relogements par territoire et contractualisation d'un système de sécurisation avec les associations (aide à l'installation et au maintien). Lien avec l'Accord Collectif Intercommunal.

15

## Mobilisation du parc social et articulation avec la CIP

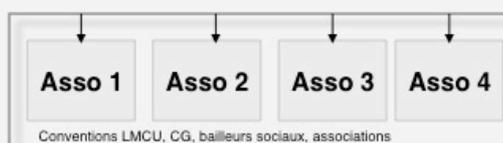
**Mobilisation de 270 places.**  
**Publics prioritaires :**  
 Jeunes en démarche d'insertion inscrits dans un projet social global et suivis par les partenaires dont 50% de jeunes préparés à l'autonomie en sortie de dispositif d'hébergement (FJT, logements tremplins, CHRS)

Nombre de logements sociaux à réserver aux jeunes modestes (dans le stock ou en création)



### Conférence Intercommunale du Peuplement

Convention-cadre avec les bailleurs et avec les communes avec objectifs globaux de relogement par territoire et définition d'un système de sécurisation (aide à l'installation et au maintien)

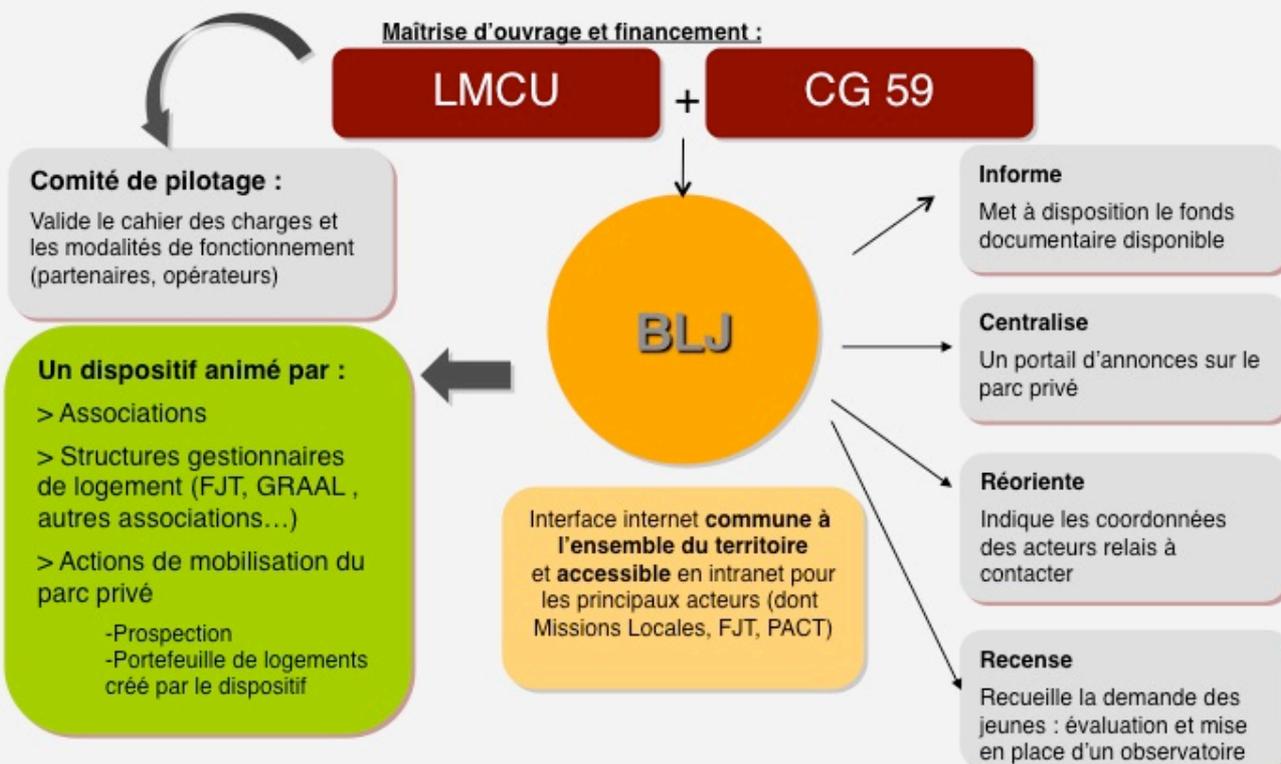


### Commission d'attribution inter-bailleurs et inter-territoriale « publics prioritaires »

**Identification de la demande :**  
 Espace réussir, CLLAJ Mission Locale de Tourcoing, autres missions locales, PACT MN, Bailleurs Sociaux, Opérateurs FSL, FJT, Clubs de Prévention, service logement des communes...

# EN FRANCE : Mme Lorraine Tinant (9)

Une bourse au logement permettant de mettre en relation l'offre et la demande au niveau métropolitain



> Etape 3 : construction d'un dispositif métropolitain →

# EN FRANCE : Mme Lorraine Tinant (10)

## Développement de relais locaux mis en réseau via une plate forme d'information et d'orientation

Plate-forme communautaire animée par LMCU, en partenariat avec le CG 59

Des Points Information Logement localisés comme LIEUX RESSOURCES

Il s'agit de développer une ingénierie spécifique (formée via la formation action) adossée aux structures existantes (notamment le réseau des Missions Locales)

- Recueillent et réorientent la demande (information, premier diagnostic et réorientation des jeunes selon leur situation)
- Centralisent et coordonnent les actions existantes sur un ou plusieurs territoires
- Animent le partenariat permettant de mobiliser le parc de droit commun (public et privé) en lien avec les associations et partenariats existants
- Proposent et font connaître les dispositifs de solvabilisation (et possibilité de services annexes).

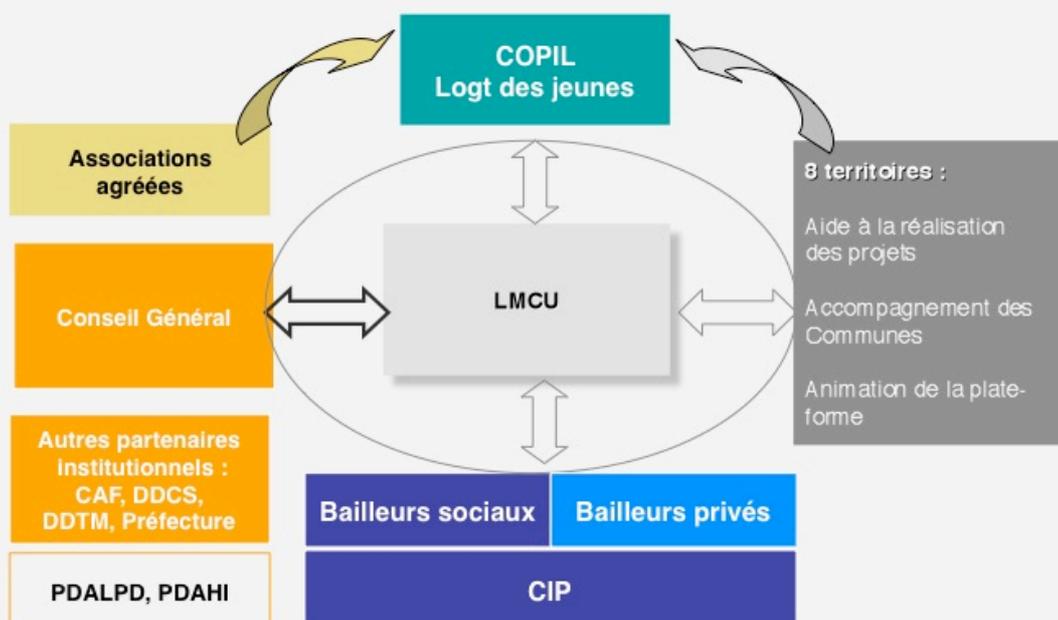
Mutualisation des actions engagées

Renforcement de l'accompagnement logement au sein des réseaux identifiés



19

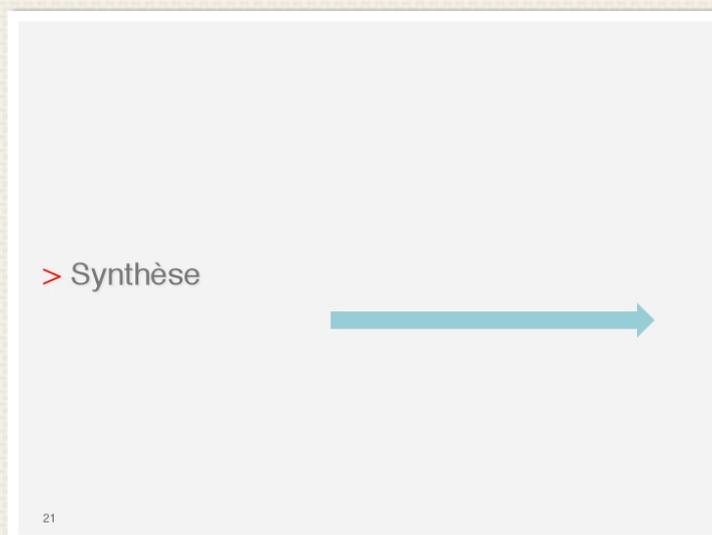
## Un positionnement de LMCU en co-animateur dans un système multipartenarial



> LMCU devient co-animateur et coordonnateur en co-pilotage avec le Conseil Général du plan d'action communautaire pour le Logement des Jeunes

20

# EN FRANCE : Mme Lorraine Tinant ( I I )



## Un outil au service de la gouvernance des territoires qui vise à donner un cadre d'action

2012

Etapes	Amélioration de la réponse aux besoins	Outils de la structuration du cadre partenarial	Positionnement de LMCU
Etape 1	Début de la mise en œuvre de la programmation de l'offre dédiée	Formation-action des référents	Partenaire privilégié de l'action métropolitaine en faveur du logement des jeunes : Suivi de la programmation logement spécifique des jeunes Animation du comité de pilotage « Logement des Jeunes »
Etape 2	Développement de l'offre mobilisable : - Mobilisation de 270 logements dans le parc social - Captation de 150 logements dans le parc locatif privé	Bourse au Logement	Référent métropolitain de la politique du logement des jeunes en partenariat avec le CG 59 <i>Interface entre la CIP et le Comité de Pilotage Logement des Jeunes</i> <i>Maîtrise d'ouvrage d'un dispositif de captation de logements locatifs privés pour les jeunes</i> >dispositif coordonné par un chargé de mission « logement des jeunes »
Etape 3	Poursuite de l'action de développement de l'offre dédiée et de l'offre mobilisée à destination des jeunes modestes	Relais locaux et Plate-forme communautaire d'animation et d'orientation	Coordinateur et co-animateur du partenariat « logement des jeunes modestes » <i>Montage et animation d'un observatoire</i> <i>Gestion de la plate-forme communautaire</i>

2018

22

# EN FRANCE : Mme Lorraine Tinant (I2)

## Une « feuille de route » proposant un cadre d'action pour les 6 prochaines années

- Indiquant les besoins relevés sur le territoire
- Accompagnant le développement, la maturation des partenariats et nourrie par les évolutions institutionnelles
- Composant plusieurs scénarii possibles de la politique du logement des jeunes, appelant la construction de partenariats :
  - Un effort de réservation de logements dans le parc existant pour les jeunes modestes
  - Des réponses innovantes intervenant sur l'ensemble du marché de l'habitat
    - > Un échéancier qui reste à préciser dans le cadre du PLH2
    - > Des partenariats à développer : avec le Conseil Général, les communes, l'Etat, les porteurs de projet

## Le positionnement de l'acteur communautaire dans le dispositif

- Comme délégataire des aides à la pierre
  - Intégration dans le suivi du PLH et de la délégation des aides à la pierre de la programmation dédiée pour le logement des jeunes (réservation des 990 logements/ places sur les lignes PLAI des objectifs de la convention de délégation)
    - 465 logements intégrés dans des projets déjà programmés, 525 logements / places restant à créer
- Comme animateur de la politique communautaire de l'habitat
  - Pilotage du dispositif communautaire de captation des logements locatifs privés
    - Mobilisation des logements captés dans le cadre des dispositifs en place
  - Rôle d'interface entre le Comité de Pilotage et la Conférence Intercommunale de Peuplement,
    - Négociation avec les bailleurs sociaux des objectifs de réservation de patrimoine pour les jeunes
  - Mise en place d'un observatoire
  - Réalisation d'une évaluation annuelle du plan d'actions

# EN FRANCE : Mme Lorraine Tinant (13)

Coût estimatif du programme  
d'actions (hors délégation des aides à la pierre) 2012 - 2018

ACTIONS (hors financement création et mise en service de structures)		MAÎTRISE d'OUVRAGE	financeurs	PARTENAIRES PRESENTIS	COUT POUR LMCU HT ponctuel	COUT POUR LMCU HT annuel	COUT POUR LMCU HT sur 3 ans	
ETAPE 1	soutien à l'accompagnement de publics spécifiques	Accompagnement des jeunes en sortie de dispositif ASE	LMCU / CG	A / S : CG, Fin Structure : LMCU, Etat	opérateurs agréés : Home des Flandres, le Gîte etc.,	/	/	/
		Prise en compte de la demande croissante de jeunes mères célibataires	DDASS / CG	A / S : DDASS, CG, CAF, Fin Structure : LMCU, Etat	opérateurs agréés, CAF	/	/	/
	améliorer la visibilité des documents existants	LMCU / CG	A / S : LMCU	Conseil de développement, CG, URHAJ, Missions Locales, PACT	3 000€	/	3 000€	
	Favoriser un logement décent pour les jeunes	Associer la CAF pour le développement de contrôle en amont	LMCU	/	CAF ( contrôles décence en amont), ANAH, CG 59	/	/	/
		développer la formation des conseillers logement par le biais de la formation action	LMCU	LMCU	GRAAL, PACT, CG, Missions Locales, URHAJ	25 000,00 €	/	25 000,00 €
Favoriser la formation d'un réseau de référents spécialisés	mise en place d'une formation action des référents							
Construire des réponses partenariales à la croisée des politiques sociales et de l'habitat > pérennisation du Comité de pilotage		LMCU / CG		CONSEIL GENERAL / DDASS				
ETAPE 2	Constitution d'un stock de logements fléchés jeunes	dans le parc social	signature de conventions cadres et évaluation annuelle du résultat	LMCU	/	CIP	/	/
		dans le parc privé	apporter des éléments de sécurisation en développant le recours au PASS GRL	LMCU	/	UESL	/	/
			abondement des villes type x+x ( proposition d'un max 1000 €*150 logements)	LMCU	COMMUNES / LMCU	COMMUNES		50 000 €
		Prospection, montage dossiers ANAH, mobilisation des dispositifs existants, lien avec associations intervenant sur le parc privé pour accompagnement et garanties. > recours à un opérateur dédié	LMCU	A / S : LMCU, Aides : ANAH, PASS GRL	ANAH, Associations (GRAAL, PACT, OSLO, AIVS (59, RAVEL)		70 000,00 €	205 000 €
Mise en place et animation d'une bourse au logement des jeunes.	mise en place du site internet	LMCU / CG		opérateur dédié	6 000€		6 000,00 €	
	suivi animation (dont actualisation site = 400h/an	LMCU / CG		opérateur dédié		10 800,00 €	32 400€	
recrutement d'un chargé de mission logement des jeunes						50 000,00 €	150 000,00 €	
ETAPE 3	mise en place d'une plate forme partenariale d'information et d'orientation	soutien à l'ingénierie par 1/4 ETP sur 8 territoires	LMCU / CG	LMCU / CG	porteurs de projets		80 000,00 €	240 000,00 €
		animation de la plateforme : renforcement de l'équipe en place : standard téléphonique et Webmaster.	LMCU / CG	LMCU / CG	opérateur dédié		15 000,00 €	45 000,00 €
		aide à la mise à disposition de matériel pour la recherche de logement par structure	LMCU	LMCU	/		5 000€	5 000,00 €
Coût estimatif de l'ensemble du programme d'action					Ponctuel	Annuel	A trois ans	
					39 000,00 €	275 800,00 €	900 400,00 €	

Synthèse de l'ensemble du dispositif. Les actions sont déclinées sur leurs trois premières années de leur mise en place.

A/S : Animation, Suivi

Fin structure : financement structures

# EN BELGIQUE : la situation (I)

---

## **Madame Anne-Catherine RIZZO**

RELOGEAS - asbl reconnue comme APL

### **CONTACT :**

Rue Monceau Fontaine - 42/11

6031 Monceau sur Sambre - Belgique

Mme Rizzo : [ancat\\_rizzo@hotmail.com](mailto:ancat_rizzo@hotmail.com)

Tél : 00 32 (0)71 31 40 07 - Fax : 00 32 (0)71 27 05 49

Site Internet : <http://www.monceau-fontaines.be/>



## **Monsieur Jean-Pierre DELRUE**

L'ETAPE - asbl reconnue comme APL

### **CONTACT :**

Rue du Sondart, 17

7500 Tournai - Belgique

Monsieur Delrue : [etapeserviceexterieur@hotmail.com](mailto:etapeserviceexterieur@hotmail.com)

Tél : 00 32 (0)69 214 534 - Fax : 00 32 (0)69 222 339

Site Internet : <http://www.ama.be/ama/letape-a-tournai>



**Les Jeunes et le logement  
en Belgique**

# EN BELGIQUE : la situation (2)

---

## Quelques explications

- ▶ 18 ans > Majorité administrative et judiciaire
  - ▶ > Fin de l'accompagnement par l'Aide à la Jeunesse
- ▶ Que se passe-t-il pour un jeune adulte de 18 ans qui prend seul son envol et souhaite accéder à son logement ?

## Les jeunes institutionnalisés dans un service de l'aide à la jeunesse

- ▶ Faire une demande d'aide supplémentaire 1 mois avant l'âge de la majorité au SAJ.  
Une aide complémentaire à celle du CPAS sera alors accordée par le service de la jeunesse et ce jusqu'à 21 ans.
- ▶ Dans les services d'hébergement, la mise en autonomie est préparée bien avant l'atteinte de la majorité.
- ▶ Des essais de mise en autonomie peuvent se faire à partir de 16 ans (mineur émancipé).

# EN BELGIQUE : la situation (3)

## La mise en autonomie

- ▶ Encadrement pédagogique et social assuré par des services agréés par l'Aide à la Jeunesse
- ▶ Le service est mandaté soit par :
  - ▣ Conseiller de l'Aide à la Jeunesse
  - ▣ Directeur de l'Aide à la Jeunesse
  - ▣ Juge de la Jeunesse
- ↯ Ces services ont une fonction de travail soit intramuros soit extramuros.

### ▶ Intramuros:

- ↯ SAAE : Service d'Accueil et d'Aide Educative  
« assurer la supervision ainsi que l'encadrement pédagogique et social de jeunes qui vivent en logement autonome »
- ↯ CAS : Centre d'Accueil Spécialisés  
« contribuer à l'élaboration et à l'encadrement de programmes d'aide pouvant être mis en œuvre à l'issue de l'accueil du jeune en vue d'un essai de vie en logement autonome et supervisé »
- ↯ PPP : Projet Pédagogique Particulier
- ↯ SPF : Service de Placement Familial  
« mettre en œuvre toute solution alternative à la réinsertion familiale, à l'issue de leur séjour en famille d'accueil et rencontrant l'intérêt du jeune »

Peuvent également préparer le programme de mise en autonomie, les centres d'accueil d'urgence (CAU), les centres de premier accueil (CPA) et les centres d'observation et d'orientation (COO)

## EN BELGIQUE : la situation (4)

- ▶ Extramuros:
- ↯ SAIE: Services d'Aide et d'Intervention Educative  
« pour apporter une aide en logement autonome aux jeunes »
- ↯ COE: Centres d'Orientation Educative  
« apporter une aide éducative et sociale par un encadrement d'une mise en autonomie »
- ↯ PPP (voir point précédent)

La préparation à la mise en autonomie est évidemment tributaire du temps disponible restant avant la majorité du jeune.

### Les jeunes non institutionnalisés dans un service de l'aide à la jeunesse

- ▶ Ces jeunes peuvent s'adresser au CPAS où une attention toute particulière est portée aux jeunes âgés de 18 à 25 ans.

L'intervention du CPAS se conjugue autour de 3 axes :

- 1°) **Un axe social** : suivi du dossier social et du contrat d'intégration sociale.
- 2°) **Un axe éducatif** : rencontres individuelles des jeunes à domicile ou en antenne.
- 3°) **Un axe d'insertion socioprofessionnelle** : clarification du projet professionnel, recherche de formation, prise de contact et de relais.

## EN BELGIQUE : la situation (5)

---

Cependant, les CPAS reçoivent beaucoup de demande et ne peuvent donc pas réaliser avec tous un accompagnement social de très grande proximité.

En plus du CPAS, il existe une aide au jeune en grande difficultés personnelles à l'AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration de Personnes Handicapée). En effet, entre 18 et 25 ans, il existe des SRT (Service Résidentiel de Transition) qui accompagne au quotidien, dans le logement) des jeunes en grande souffrance sociale.

Il existe très peu de maison d'accueil pour les jeunes sans-abri.

### **Les logements tremplin**

= logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré.

Pour permettre aux jeunes de faire des économies et, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement.

Une partie du loyer versé est restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune. C'est cette restitution qui constitue l'originalité fondamentale du système.

*« Environ 19% ou près d'un enfant sur cinq vit en situation de précarité en Belgique : ils vivent dans une famille dont le revenu est plus bas que la limite de risque de pauvreté comme définie par l'Union Européenne, un chiffre alarmant. la pauvreté étant sans doute la condition de vie ayant la plus grande influence négative sur le bien-être, le développement, et l'avenir des enfants. »*

(Etude téléchargeable parue en 2008, à la demande du SPF Intégration sociale, réalisée conjointement par le GIREP et l'IGOA)

Etude « **DANS LE VIF DU SUJET** », Rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles - Par le Délégué Général de la Communauté française aux droits de l'enfant - 2009.

### **Un cas particulier : Jeunes adultes, les oubliés du système ?**

(titre repris à SOS jeunes concernant la situation difficile des 18-25 ans)

Le constat est implacable : de plus en plus de très jeunes adultes vivent des situations de pauvreté très sévères parce que le rétrécissement du marché de l'emploi et le système scolaire n'offrent pas les mêmes garanties à tous les enfants quel que soit leur milieu d'origine.

Ce phénomène d'exclusion économique se double encore d'une exclusion sociale généralisée, à laquelle les jeunes paient un tribut particulièrement lourd : l'impossibilité d'accéder au marché de l'emploi et, par voie de conséquence, d'accéder à toutes les formes d'intégration sociale et de jouir des droits de citoyens qui s'y rattachent, les prive non seulement d'avenir mais, encore, prive leur vie de sens, ce qui est pire. «Le jeune qui galère n'est pas simplement un chômeur, c'est quelqu'un qui se détruit parce que le monde dans lequel il vit est en train de s'anéantir lui-même» (Dubet, F.).

Ces jeunes constituent un défi de taille pour les tenants d'une véritable démocratie politique : celle-ci ne peut se développer pleinement que si elle s'accompagne d'une démocratie économique et sociale. Mais ils constituent également un véritable signal d'alarme auquel il serait irresponsable de faire la sourde oreille : une société qui a mal à sa jeunesse n'est pas viable.

La situation que vit le grand adolescent (ou jeune adulte) est terriblement paradoxale : on le presse d'avoir un projet personnel de formation ou d'insertion socio-professionnelle alors que les perspectives de pouvoir le réaliser sont particulièrement sombres. De nombreux témoignages nous ont confirmé que cette forte pression à « avoir un projet », souvent envisagée sous l'angle du « contrat d'insertion » provoque des dégâts considérables.

L'impossibilité d'accéder à l'indépendance, la difficulté d'exercer une activité socialement valorisée, même hors emploi, ne permettent ni la reconnaissance sociale, ni l'achèvement du processus de construction identitaire.

Plus que d'autres, les adolescents pauvres sont soumis à cette pression : majoritairement relégués dans les filières scolaires «qualifiantes», ils disposent rarement de la période de

## EN WALLONIE : documents diagnostic (2)

«latence» et d'indécision que constituent les études supérieures. Pour eux, pas de report possible : il faut impérativement que l'avènement de leur « projet personnel » coïncide avec l'anniversaire de leur 18 ans. Faute de quoi la situation a de quoi laisser rêveur : puisque les allocations familiales sont supprimées, que le stage d'attente précède l'octroi d'indemnités de chômage et que l'aide du CPAS n'est possible que moyennant l'adhésion à un contrat d'insertion, le jeune précarisé se retrouve sans aucun droit au moment où, justement, il devrait être particulièrement soutenu...

**On ne s'étonnera pas, dès lors, que le nombre de jeunes SDF soit en constante augmentation !**

Les différents systèmes d'aide, générale ou spécialisée, sont en effet conçus et mis en oeuvre en fonction de logiques institutionnelles de répartition de compétences qui ne correspondent pas toujours aux réalités vécues par les personnes. Ainsi, des jeunes majeurs ont témoigné des difficultés qu'ils ont rencontrées en raison des méandres du système d'aide sociale qui semble peu adapté aux réalités vécues, notamment au moment du passage à l'âge adulte. Leurs témoignages confirment en effet que le passage à l'âge adulte, qui voit notamment se terminer les possibilités d'aide dans le cadre de l'aide à la jeunesse, constitue un moment particulièrement difficile pour les adolescents précarisés, et le relais n'est pas toujours pris de manière adéquate et coordonnée par le système d'aide générale.

(...)

Dans certains cas, le système d'aide

sociale mis en place, n'est pas synonyme d'aide pour les familles vivant dans la pauvreté. Il est donc nécessaire de prôner l'individualisation des droits.

*« Si à 18 ans, le jeune reste chez ses parents et qu'il n'a pas de moyens, et qu'il fait une demande au CPAS, il devient cohabitant, ce qui fait diminuer le minimex du parent. Les solidarités familiales ne sont donc pas encouragées »*

(...)

*« La précarité et les problèmes financiers ont des effets boules de neige sur les enfants qui peuvent se sentir mal, avoir des problèmes à l'école, décrocher. Souvent tous ces effets boules de neige ne sont pas pris en considération par les services d'aide. Ils voient les problèmes financiers, ponctuels parfois, le logement, mais les conséquences psychologiques et scolaires sur les enfants sont rarement prises en compte. »*

A travers ce dernier témoignage, on se rend compte que certains travailleurs sociaux ont peu conscience des difficultés réelles auxquelles sont confrontées les familles. Les travailleurs se focalisent sur une difficulté correspondant à leur responsabilité; ils l'abordent en outre selon leur registre de valeurs, leur propre expérience de vie, les repères qui leur paraissent naturels alors qu'ils sont liés à la situation particulière dans laquelle ils ont été peu à peu construits. Il est absolument nécessaire que l'expérience de la mixité sociale soit introduite dans la formation des professionnels.

# EN WALLONIE : documents diagnostic (3)

## Lutte contre la pauvreté

CONTRIBUTION AU DEBAT ET A L'ACTION POLITIQUES

RAPPORT BISANNUEL 2010-2011

SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE,  
LA PRECARITE ET L'EXCLUSION SOCIALE



Rapport bisannuel 2010-2011

### LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Contribution au débat et à l'action politiques

Bruxelles, décembre 2011

Auteur :

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

Rue Royale 138, 1000 Bruxelles

T : 02 212 30 00

F : 02 212 30 30

luttepauvrete@cntr.be

www.luttepauvrete.be

## Partie 2 : PERSPECTIVES D'AVENIR DES JEUNES ..... 67

### IV. Sortie d'une institution de l'aide à la jeunesse : recherche d'une place dans la société ..... 68

Introduction.....	69
1. Risque accru de pauvreté chez les jeunes .....	70
1.1. Faits et chiffres.....	70
1.2. Paradoxe sociétal.....	73
1.3. Pauvreté et aide à la jeunesse.....	74
1.4. Attention politique pour les jeunes en situation de pauvreté .....	76
2. Placement et ruptures .....	77
2.1. Rupture avec le réseau familial et social .....	77
2.2. Rupture dans le parcours scolaire.....	82
2.3. Dispersion de l'accompagnement .....	82
3. Sortie de l'institution, nouvelles ruptures.....	83
3.1. Manque de réseau familial et social .....	83
3.2. Recherche d'un logement.....	84
3.3. Revenu .....	87
3.4. Peu de perspectives de formation et d'emploi.....	88
3.5. Manque de cohérence dans l'aide .....	89
4. Continuité.....	90
4.1. Maintien du réseau familial et social.....	90
4.2. Projet de, pour et par le jeune.....	90
4.3. Collaboration intersectorielle .....	91
Recommandations .....	91

## EN WALLONIE : documents diagnostic (4)

### Quelques extraits de ce rapport :

A côté de la grande majorité qui s'en sort bien, un nombre croissant de jeunes court un risque accru d'exclusion sociale. L'enquête SILC 2010 révèle que **le risque de pauvreté des 16-24 ans est supérieur à la moyenne de la population totale (14,8 % contre 14,6 %)**. C'est particulièrement le cas en Wallonie (22 % contre 7,2 % en Région flamande). En Belgique, le groupe des 'moins de 25 ans' constituait en 2009 le plus grand groupe de bénéficiaires du revenu d'intégration, à savoir 29,7 %.

(...)

La FEANTSA (Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri) pointe également le 'départ de l'aide à la jeunesse' comme **l'un des facteurs de risque accru de 'sans-abrisme' chez les jeunes**.

(...)

Entre 2001 et 2010, le nombre de jeunes pris en charge en hébergement ou dans le cadre d'une aide dans le milieu de vie a augmenté de 29%.

(...)

Le groupe de concertation trouve paradoxal que des jeunes sortant de l'aide à la jeunesse, ayant déjà derrière eux un parcours difficile, se voient signifier de se débrouiller seuls<sup>204</sup>. Pour différentes raisons, il est en effet plus difficile pour les jeunes qui quittent une institution que pour d'autres d'accomplir le chemin vers l'indépendance. Ce processus est pour eux plus abrupt, s'effectue précipitamment et comporte davantage

de risques. Les jeunes n'ont souvent pas le choix : à moins qu'ils ne sollicitent une aide prolongée et qu'elle leur soit accordée, ils sont contraints de quitter l'institution à 18 ans. Souvent, leur souhait est aussi de la quitter le plus rapidement possible. Le placement accentue en eux un grand désir de liberté, laquelle leur semble à portée de main à leur 18e anniversaire. Or la plupart des jeunes, qu'ils aient un passé en institution ou non, ne sont pas prêts, à ce moment-là, à vivre de manière indépendante. Beaucoup de jeunes qui ont été placés trouvent qu'ils sont insuffisamment préparés au sein de l'institution.

(...)

Parmi les pistes explorées, il y a la mise en place, par la DGAJ (Direction générale de l'aide à la jeunesse), d'un accord avec les agences immobilières sociales pour faciliter l'accès au logement des jeunes mis en autonomie.

(...)

*« Une institution de l'Aide à la jeunesse a détaché une équipe pour suivre une famille logée via une AIS. Cela s'est fait parce qu'un travailleur social a refusé qu'une famille éclate du fait qu'elle vivait dans un taudis et s'est battu pour qu'elle soit relogée. »*

Trop souvent, les initiatives positives dépendent seulement du dévouement et des bonnes intentions de travailleurs sociaux en particulier et de services en général. Elles doivent être garanties par une meilleure application de la loi.

# EN WALLONIE : documents diagnostic (5)

(...)

*«Il a été puni lorsqu'il a été placé et il est à nouveau abandonné, c'est un deuxième coup sur la cafetière»*

## Recherche d'un logement

Dans le premier chapitre de ce Rapport, nous détaillons la problématique générale du logement en Belgique. Il y apparaît clairement que le droit à un logement décent est fortement compromis par les difficultés à acquérir, à louer un logement ou à accéder à un logement social. Dans le présent chapitre, nous nous concentrons sur les problèmes de logement spécifiques que rencontrent les jeunes lorsqu'ils quittent une institution.

### 1. Mise en autonomie

Les jeunes en institution qui veulent ou doivent faire le pas vers un logement peuvent bénéficier de la mise en autonomie. Celle-ci est accessible au sein de certains services d'aide à la jeunesse à partir de 16 ans dans les Communautés française et germanophone et de 17 ans en Communauté flamande. Dans le cadre de l'aide prolongée, cette mesure peut être maintenue jusque 20 ans maximum en Communauté française et jusque 21 ans en communauté flamande et germanophone.

Dans les trois Communautés, certains services proposent également une éducation à l'autonomie. Il s'agit d'une sorte d'habitat pré-indépendance - appelé aussi semi-autonomie - au sein même de l'institution, où le jeune prépare lui-même ses repas, gère son budget...

Les mineurs qui sont inscrits dans l'Aide à la jeunesse bénéficient, lorsqu'ils sont mis en autonomie, d'une allocation par l'entremise du service qui les accompagne. En Communauté flamande, elle s'élève, par jour, à un 365<sup>me</sup> du revenu d'intégration au taux isolé, soit 770,18 euros en septembre 2011. En Communauté française, le montant est plus faible, environ 672 euros ; lorsque le jeune bénéficie d'un soutien financier pour faire face à des frais spéciaux, il arrive qu'il dispose au total d'un montant mensuel équivalent au revenu d'intégration au taux isolé.

Les jeunes mis en autonomie qui souhaitent une prolongation de cette aide lorsqu'ils ont 18 ans doivent introduire une demande de revenu d'intégration auprès du CPAS. Aucun subside n'est en effet prévu pour les jeunes majeurs en Communauté française. En Communauté flamande, ce n'est que si le tribunal du travail a confirmé le refus du CPAS d'accorder le revenu d'intégration que le *Fonds Jongerenwelzijn* intervient pour le subside de séjour. (...)

### 2. Logement social

Quand les jeunes veulent habiter seuls, ils partent à la recherche d'un logement abordable et décent. Les participants à la concertation constatent que de nombreuses compétences et d'importants moyens sont exigés pour pouvoir louer un bien. Cela suppose non seulement la possibilité d'établir une relation avec le propriétaire, mais aussi de conclure un contrat, de verser la garantie, de payer le loyer, de pouvoir subvenir seul à ses besoins... Toutes ces conditions rendent indispensable un processus d'apprentissage qui devrait commencer avant 18 ans.

# EN WALLONIE : document diagnostic (6)

Rappelons que la plupart des jeunes restent aujourd'hui le plus longtemps possible à la maison pour préparer leur avenir de la meilleure façon.

Les logements sociaux semblent constituer l'une des options possibles. Pour avoir droit à un logement social, il faut être majeur. Selon le *Sociaal Huurbesluit* (arrêté sur le logement social) en Région flamande, des exceptions individuelles sont possibles dans le cadre de la mise en autonomie d'un mineur d'âge, à condition que le paiement du loyer soit assuré. A Bruxelles et en Wallonie, aucune exception de ce type n'est faite pour les mineurs d'âge.

En raison des longues listes d'attente, il est presque impossible d'obtenir un logement social. La concertation a discuté du bien-fondé de donner ou non une priorité aux jeunes qui quittent une institution de l'Aide à la jeunesse et n'ont nulle part où aller. Certains ne sont pas favorables à cette idée. Ils estiment qu'il n'est pas souhaitable de mettre en concurrence les situations de pauvreté. De plus, le fait d'octroyer une priorité peut également entraîner une stigmatisation, alors que ces jeunes sont déjà négativement étiquetés. D'autres sont d'avis qu'il est capital, précisément pour ces jeunes adultes, de pouvoir accéder rapidement à un logement. Ils proposent de les intégrer comme un groupe-cible dans la logique existante d'octroi de priorité à certains groupes.

### **3. Primes d'installation, allocations-loyer et garantie locative**

Les autorités peuvent intervenir de différentes manières pour aider les personnes à payer leur logement.

La prime d'installation fédérale est attribuée une fois dans la vie par le CPAS aux personnes sans abri qui s'installent dans un logement stable. Les jeunes qui quittent une institution entrent en ligne de compte parce qu'ils peuvent être considérés comme sans abri. Il faut par ailleurs que le montant de leur revenu soit inférieur au revenu d'intégration augmenté de 10 %. La loi ne mentionne aucune condition d'âge. Il semble que cette prime ne soit pas suffisamment connue. Les bénéficiaires potentiels n'en sont pas informés et les rares travailleurs sociaux qui en ont connaissance semblent la proposer de manière aléatoire.

L'allocation pour le déménagement et l'installation ainsi qu'une contribution au loyer (ADIL) en Région bruxelloise, l'ADeL (allocation déménagement et loyer) en Région wallonne ainsi que l'allocation-loyer et une prime régionale d'installation en Région flamande ne peuvent être octroyées à des mineurs d'âge.

Les mineurs peuvent recevoir une allocation-loyer mensuelle du CPAS, c'est une des formes que peut prendre l'aide sociale. Tous les CPAS n'utilisent cependant pas cette possibilité et, lorsqu'elle est octroyée, cela se fait avec des critères qui varient d'un CPAS à l'autre.

Le CPAS peut également intervenir dans le paiement de la garantie locative pour les mineurs d'âge. La concertation confirme que la garantie locative payée par le CPAS stigmatise encore souvent aujourd'hui ceux qui en bénéficient, malgré le changement de loi. Il y a encore des propriétaires qui refusent des candidats locataires qui bénéficient de cette aide du CPAS.

# EN WALLONIE : documents diagnostic (7)

La garantie bancaire ne donne pas de résultats non plus. Par contre, la garantie bancaire via le CPAS fonctionne généralement bien mais est trop peu appliquée. Dans ses travaux sur la garantie locative, le Service plaide pour un fonds central de garantie locative. La concertation souligne l'importance, pour les jeunes aussi, d'un accès rapide à ce fonds.

## **4. Accompagnement au logement**

Au-delà des difficultés financières, il n'est pas évident pour les jeunes d'assumer toutes les obligations qui découlent d'un bail et du fait d'avoir un logement. Un accompagnement adapté pour les jeunes adultes est plus que souhaitable. Une grande vigilance est cependant de mise par rapport au contenu de cet accompagnement, celui-ci se limitant parfois au simple contrôle des locataires ou devenant une condition à la signature du contrat. Il semble qu'un tel soutien fasse défaut ou soit insuffisant auprès des divers opérateurs comme les sociétés de logement social ou les agences immobilières sociales alors que cette aide fait partie de leurs missions légales.

L'idée de 'logement protégé' plait à certains participants. Cela pourrait être une manière de permettre aux jeunes d'assumer leur responsabilité de locataire en leur laissant suffisamment d'espace pour faire un faux pas et se reprendre.

## **5. Hébergement et formes alternatives de logement**

Certains jeunes se retrouvent à la rue, chez des amis ou connaissances ou dans des maisons d'accueil pour personnes sans abri lorsqu'ils quittent une institution. Certaines de ces maisons d'accueil constatent que les jeunes entre 18 et 24 ans ont besoin d'un encadrement, malgré le fait qu'il ne soit pas idéal pour eux de cohabiter avec des adultes qui rencontrent de grandes difficultés. Les Petits Riens ont ainsi mis sur pied un projet spécifique à petite échelle pour ce groupe-cible.

D'autres jeunes peuvent aussi prendre l'initiative d'habiter ensemble, ce qui leur permet de partager une partie des frais. Cette forme d'habitat groupé gagne en importance aujourd'hui, certainement pour les jeunes issus de milieux favorisés. Cependant ceux qui bénéficient d'un revenu de remplacement ou du revenu d'intégration sont pénalisés : ils passent du statut 'isolé' à celui de 'cohabitant' et voient le montant de leur revenu diminué. Les participants dénoncent ce fait : il est injuste que les jeunes allocataires ne puissent pas résoudre leurs problèmes de logement de la même manière que les jeunes travailleurs ou étudiants dépendant de leur famille. Les problématiques spécifiques à l'habitat solidaire sont développées ailleurs dans ce Rapport dans le chapitre consacré aux formes alternatives de logement.

# EN WALLONIE : Relogeas-Etape (I)

Par Anne-Catherine Rizzo  
**RELOGEAS asbl**  
 Rue Monceau Fontaine, 42/11  
 B-6031 Monceau sur Sambre  
 Tél : 00 32 (0)71 314 007  
 Fax : 00 32 (0)71 501 226  
 Mail : [anecat\\_rizzo@hotmail.com](mailto:anecat_rizzo@hotmail.com)

&

Jean-Pierre Delrue  
**ETAPE asbl**  
 Rue du Sondart, 17  
 B-7500 Tournai  
 Tél : 00 32 (0)69 214 534  
 Fax : 00 32 (0)69 222 339  
 Mail : [etape@skynet.be](mailto:etape@skynet.be)

## LES JEUNES ET LE LOGEMENT EN BELGIQUE

En Belgique, on est adulte à 18 ans.

Les dispositifs d'aide à la jeunesse sont prévus pour accompagner les jeunes jusqu'à 18 ans !

Ensuite, en tant qu'adulte, on assume totalement et entièrement ses responsabilités.

Que se passe-t-il pour un jeune adulte de 18 ans qui prend seul son envol et souhaite accéder à son logement ?

### 1) Pour les jeunes institutionnalisés dans des services de l'aide à la jeunesse avant leurs 18 ans

Ces jeunes peuvent bénéficier d'une prise en charge du SAJ. Le jeune qui en fait la demande un mois avant ses 18 ans peut continuer à bénéficier du soutien de conseillers à l'aide de la jeunesse, après ses 18 ans.

Dans ce cas, l'aide et le suivi apporté par le CPAS se complète d'un soutien de l'aide à la jeunesse qui peut se poursuivre jusqu'à l'âge de 21 ans.

Au sein des institutions d'hébergement, la mise en autonomie à 18 ans se prépare bien avant. Des outils ont été créés par le secteur de la jeunesse : EVA (un questionnaire pour évaluer l'autonomie fonctionnelle des jeunes) et le GOA (un guide d'outils à l'autonomie).

Certains jeunes peuvent connaître une mise en autonomie anticipée dès l'âge de 16 ans (mineurs émancipés).

L'encadrement pédagogique et social des jeunes vivant en logement autonome est assuré par des services agréés de l'Aide à la Jeunesse. Pour mettre en œuvre le suivi des jeunes, le service concerné intervient sur base d'un mandat décerné soit par le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse, soit par le Directeur de l'Aide à la Jeunesse ou encore le Juge de la Jeunesse (principalement pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles).

Les services concernés par ces mesures sont des services assurant soit un suivi intramuros, soit un suivi extramuros.

## EN WALLONIE : Relogeas-Etape (2)

Pour les services organisant un accueil intramuros :

- **Des services d'accueil et d'aide éducative (SAAE)** dont l'une des missions consiste à « assurer la supervision ainsi que l'encadrement pédagogique et social de jeunes qui vivent en logement autonome » ;
- **Des centres d'accueil spécialisés (CAS)** à qui il peut être demandé de « contribuer à l'élaboration et à l'encadrement de programmes d'aide pouvant être mis en œuvre à l'issue de l'accueil du jeune en vue d'un essai de vie en logement autonome et supervisé » ;
- **Les services qui mettent en œuvre un projet particulier (PPP)** agréés notamment pour ce type de mission ;
- **Les services de placement familial (SPF)** qui peuvent « mettre en œuvre toute solution alternative à la réinsertion familiale, à l'issue de leur séjour en famille d'accueil et rencontrant l'intérêt du jeune » ;
- Peuvent également préparer le programme de mise en autonomie, **les centres d'accueil d'urgence (CAU), les centres de premier accueil (CPA) et les centres d'observation et d'orientation (COO).**

Pour les services organisant un suivi extramuros :

- **Les services d'aide et d'intervention éducative (SAIE)** sont agréés notamment « pour apporter une aide en logement autonome aux jeunes » ;
- **Les centres d'orientation éducative (COE)** qui à l'issue d'un suivi en famille peuvent « apporter une aide éducative et sociale par un encadrement d'une mise en autonomie » ;
- **Les services qui mettent en œuvre un projet pédagogique particulier (PPP)** agréés notamment pour ce type de mission.

La préparation à la mise en autonomie est évidemment tributaire du temps disponible restant avant la majorité du jeune. La préparation prendra des formes différentes selon qu'il reste 6 mois ou 2 ans pour la réaliser. Les services spécialisés ont donc développé des stratégies d'intervention spécifiques.

### 2) Pour les jeunes qui n'ont pas été institutionnalisés, avant leurs 18 ans, dans les services d'aides à la jeunesse :

Ces jeunes peuvent s'adresser au CPAS où une attention toute particulière est portée aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. L'intervention du CPAS se conjugue autour de 3 axes :

- I. **Un axe social** : suivi du dossier social et du contrat d'intégration sociale.
- II. **Un axe éducatif** : rencontres individuelles des jeunes à domicile ou en antenne.
- III. **Un axe d'insertion socioprofessionnelle** : clarification du projet professionnel, recherche de formation, prise de contact et de relais.

Toutefois, le CPAS est lui-même submergé de dossiers et de demandes. Il leur est parfois donc très difficile d'établir un accompagnement social de très grande proximité avec les jeunes en demande.

Pour les jeunes en grand désarroi personnel, sans dossier « Aide à la Jeunesse », c'est hélas « morne plaine » !

Certains services, pour venir en soutien à des jeunes en grande difficulté personnelle, ont recours à l'aide de l'Awiph (Agence wallonne pour l'intégration des Personnes

# EN WALLONIE : Relogeas-Etape (3)

Handicapées) afin d'obtenir pour ceux-ci un numéro Awiph qui leur permet de disposer de services d'accompagnement dans le logement de type SRT (service résidentiel de transition).

Quelques maisons d'accueil pour jeunes de 18 à 25 ans existent. Faute de ces structures, les 18-25 ans se retrouvent mêler aux autres sans abri en structure d'accueil.

**3) Pour les jeunes démarrant dans la vie active, il existe, dans certaines communes, des « logements tremplins »**

Un logement tremplin est un logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré.

L'idée est de permettre aux jeunes de faire ainsi des économies et, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement.

Une partie du loyer versé est restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune. C'est cette restitution qui constitue l'originalité fondamentale du système.

L'objectif est donc de garder, fixer à long terme des jeunes de la commune . Cette solution existe particulièrement pour les zones rurales qui connaissent une fuite des jeunes vers les milieux urbains.



REVENDEICATIONS ISSUES DE  
LA JOURNEE DU 17  
OCTOBRE 2011

Journée mondiale de lutte  
contre la pauvreté

**UN ACCES AU LOGEMENT  
POUR LES JEUNS S'IMPOSE !**

**HABITER QUELQUE PART,  
UNE CONDITION POUR SE  
LANCER DANS LA VIE.**

**REVENDEICATION I :** pour  
l'individuation des Droits !

Une condition pour habiter quelque part, en famille, avec un grand-parent ou avec d'autres jeunes, de façon solidaire.

**REVENDEICATION II :** un  
accompagnement de qualité pour les  
jeunes adultes de 18 à 25 ans !

Tout particulièrement en rapport avec le logement car « Habiter, c'est bien plus qu'un toit, même si cela passe nécessairement par un toit ».

**REVENDEICATION III :** d'urgence,  
accès à un logement pour toutes les  
familles avec plusieurs enfants !

Par l'augmentation du nombre de logements familiaux, par la révision de la norme de surpeuplement.

*Réseau Wallon de Lutte  
contre la Pauvreté*

# EN WALLONIE : logement Tremplin (I)

**En savoir plus sur...**

les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie ?

Le portail de l'énergie en Région wallonne : <http://energie.wallonie.be>

Pour le plan bois-énergie en wallonie, consultez : [www.bebois.org](http://www.bebois.org)

Contactez le facilitateur Plan bois-énergie pour le secteur public : [pbe@frw.be](mailto:pbe@frw.be)

« Logements, performances énergétiques et écologie », Bulletin de l'association n° 29 de la Maison de l'urbanisme Lorraine Ardennes

« Construction, urbanisme et développement durable », dossier du colloque du 28/11/05 Maison de l'urbanisme Lorraine Ardennes

la restauration de bâtiments ruraux traditionnels ?

La collection « La maison rurale au quotidien », édité par la Fondation rurale de Wallonie :

- Remplacer la poutre de grange
- Remplacer les châlets de fenêtres
- Créer de nouvelles ouvertures
- Remplacer la couverture de toit
- Aménager les abords

**Les Cahiers de la FRW...**

...à paraître

n°2 - Le logement intergénérationnel  
n°4 - La participation citoyenne

...déjà paru

n°1 - L'atelier rural

Avec le soutien de la



EDGICH WALLONIE

Fondation rurale de Wallonie  
Avenue Reine Astrid, 14  
B - 5000 Namur  
contact@frw.be  
+32(0)81/26.18.82  
www.frw.be



**Les Cahiers de la Fondation rurale de Wallonie**

**N°2 - Le logement «tremplin»**  
ou logement à loyer modulé pour jeunes ménages avec espaces familiaux locaux

Un logement pour jeunes et leurs ménages au cœur de villages locaux après leur expérience de logement rural

**Comment le concevoir ?  
Comment le gérer ?**



**Le logement tremplin...**

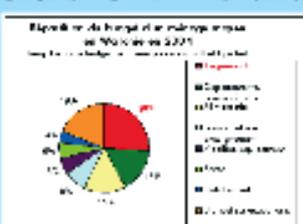
**Pour quoi faire ?**

Si l'accès rural fait partie de nos valeurs, le départ des jeunes vers un risque que nos communes rurales ne voient pas venir.

Pour que les jeunes couples puissent accéder à un logement rural (sans de la vie associative, maintien d'un développement des zones communales...)

Pour que les villes et les populations, intégrer de manière diffuse toutes les intelligences sociales, culturelles et générationnelles et devenir à l'heure actuelle une évidence nécessaire.

Mais l'achat d'un bien immobilier n'est pas chose aisée. Surtout au moment de l'entrée dans la vie active. De manière générale, l'accès à la propriété est freiné par le prix élevé des terrains et des terres, la perte de budget des ménages engagés pour le logement collectif en moyenne plus de quatre fois revenus !



A cette première difficulté peut s'ajouter l'engagement de nos jeunes de vie. Le retour des générations dans les zones se fait plus lentement et s'aggrave d'autres facteurs tels les flux villes campagne - la vieillissement rural, l'offre de logements disponibles.

Enfin, accéder à la propriété suppose d'avoir accumulé une mise de départ suffisante. Tout d'abord parce que le coût des opérations de prêt s'élève, ensuite parce que c'est une condition pour que la mensualité de remboursement de l'emprunt soit acceptable. La charte relative aux loyers modulés propose aux jeunes couples d'apporter cette première mise de fonds indépendante.

Pour ce cas concret, les pouvoirs publics locaux sont invités à agir pour faciliter l'accès à la propriété (en tant que politiques fédérales et régionales) et pour inciter les jeunes à rester habitants de leur communes.

Attirer les jeunes dans leur commune en leur favorisant l'accès à la propriété constitue donc un objectif majeur de certaines opérations de développement rural.

Le logement à loyer modulé pour jeunes ménages avec espaces familiaux locaux répond à ces préconisations.

Cette publication intègre des réflexions et résultats issus de séminaires régionaux « GRAD 22 novembre 2008 » Le logement rural en milieu rural. Des solutions ? », organisé par la Fondation rurale de Wallonie, et GRAD, qui vise la mise en réseau des acteurs du développement rural de la Grande Région, est un projet Interreg III, soutenu par l'Union européenne. [www.grad.be](http://www.grad.be)



**Le logement tremplin...**

La « ristourne »

L'objectif des logements tremplins est bien de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété. Concrètement, on propose un loyer qui se traduit d'une partie des loyers versés sous forme de ristourne à la locataire engagée et qui contribue ainsi à garantir un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal.

Le montant de ces ristournes varie selon les communes :

- Un pourcentage du montant des loyers versés les six à 12 premiers mois.
- Une somme fixe. Par exemple 100 euros par mois de loyer versé.
- Un pourcentage fixe de la totalité des loyers versés. En général 20 ou 25%.
- Un pourcentage déterminé selon le nombre d'enfants passés dans le logement tremplin.

Certaines communes fixent des clauses supplémentaires :

- Ne pas occuper le logement tremplin plus de 6 ans.
- Demander d'emblée dans les mises un certain nombre d'années.
- S'installer sur le territoire rural de la commune.

**Protéger l'esprit du projet :**

**La Charte des logements tremplins de Perwez**

Au fil du temps, Perwez a constaté que plusieurs éléments venaient limiter les résultats escomptés du projet : la difficulté de contacter les candidats locataires aux adresses indiquées au projet ou à ses alentours, ainsi qu'une tendance à confondre logements tremplins et logements moyens.

Pour pallier ces effets indésirés, Perwez a constitué une charte d'engagement du locataire destinée à mieux faire connaître et à faire respecter l'esprit du logement tremplin. Cet esprit, c'est que ces logements sont une passerelle vers la propriété, une aide aux jeunes couples pour constituer leur avenir.

En complément de cette charte, les locataires sont encadrés par un comité d'accompagnement dont le principal rôle est de les rencontrer, de moins en moins, une fois par an, pour faire le point sur leur projet d'acquisition de logement. De les écouter et de les guider.

Cet engagement locataire reste purement moral. Rien n'oblige vraiment le locataire à respecter la charte et à reconstruire annuellement la société...



# EN WALLONIE : logement Tremplin (2)

## Le logement tremplin...

### Comment faire ?

#### Penser global

Le logement tremplin n'est pas la solution miracle qui d'elle seule permettrait de repeupler une commune, garder les jeunes ou villages ou reconstruire une vallée.

Il doit être conçu avec d'autres projets de développement, de manière complémentaire et coordonnée. Ce n'est ni le seul ni l'unique des outils de diagnostic local et global. Il permet d'avoir une vue d'ensemble sur l'état du logement dans la commune mais aussi de cibler la question du logement dans le contexte plus vaste de la démographie locale et de la gestion de l'habitat.

Loin de se limiter à une simple construction, un bon projet de logement tremplin doit organiser la cohabitation des foyers et offrir à proximité des espaces de rencontre, de jeux et de services spécialement adaptés pour les jeunes couples et leurs enfants.

Il faut aussi assurer leur meilleure intégration possible dans le tissu local existant.

Au vu de tous ces aspects, le consultant citoyen constitue un bon moyen d'assurer la réussite du projet.

#### Les logements de Marolange

Ces nouveaux bâtiments, construits en 2003, remarquables pour leur esthétique et la qualité des matériaux utilisés, comprennent 4 logements, dont 2 à 3 chambres et 2 à 4 chambres.

#### Caractéristiques :

- Un jardin commun aux 4 maisons et 4 terrasses privées.
- Un espace de rangement commun (vélos, barbecues...)
- Une salle polyvalente en sous-sol prévue pour l'ensemble du quartier.
- Une place et un parking publics.



#### L'ancienne garderie de Oprebais

Il s'agit d'un ancien bâtiment désaffecté acquis par la commune grâce au développement rural (subventionné à 95%).

4 logements tremplins de deux chambres chacun y ont été créés en 1995.

En 19 ans, 18 couples s'y sont installés (dont 8 qui occupent les logements actuellement). 3 se sont ensuite définitivement installés dans la commune.

#### Caractéristiques :

- Très ouvert au public au sein de la population comprenant notamment une aire de jeux et une école.
- Garderie d'enfants maternelle - Bébé PUIS, itinéraire de déplacement - dans le même bâtiment.

3

## Le logement tremplin...

#### Concevoir futur

- Le choix du bâtiment
- Deux options s'offrent à la Commune :

#### 1. Réhabiliter du bâti existant

Les anciennes garderies et maisons d'instituteurs d'école et l'ancienne gare de Walmes en sont des exemples.

Insister la réhabilitation d'un bâtiment inoccupé en logement tremplin dans un Programme communal de développement rural (PCDR) offre notamment à la Commune les moyens financiers de conserver sans préjudice tout en valorisant son utilisation.

Le conserver, mais aussi le rénover, s'il s'agit souvent de bâtiments anciens de caractères ou de maisons de maître. Espoirs de développement rural en rend le réalisable possible. Dans ce cas, le projet de réhabilitation devra nécessairement respecter les contraintes patrimoniales de bâtiment.

A noter également qu'il est en général une situation centrale, facilitant ainsi à la fois une bonne intégration des locataires et une revitalisation du cœur de village.

#### 2. Construire de nouveaux bâtiments

Cela se devant également s'inscrire harmonieusement dans leur environnement bâti et non bâti. Implantation, intégration au relief, gabarit et matériaux seront choisis de manière à assurer une continuité avec les bâtiments du quartier et à participer à la qualité de l'espace-ville... ce qui ne doit pas empêcher d'adopter aussi une expression architecturale contemporaine de qualité.

Les logements tremplins suivants sont de nouvelles constructions : Marolange, Froisdorville, Kermes et Perwez.

#### Les installations énergétiques

Dans un cas comme dans l'autre, l'aménagement de nouveaux logements requiert de manière de plus en plus incontournable le recours aux techniques d'économie d'énergie et d'utilisation des sources d'énergie alternatives.

Par respect pour l'environnement d'une part, mais aussi pour s'assurer que les baillies soient de loyer ne soient pas considérablement par un montant prohibitif des charges.

Cette prise en compte est fondamentale et de plus en plus de constructeurs - baillies énergies - apportent la preuve qu'il est possible de concilier indépendance énergétique, qualité architecturale et performance énergétique.

Le baillies énergies figure en bonne place parmi les moyens alternatifs de production d'énergie. Il est à privilégier dans les bâtiments communaux. Pannes et éoliennes sont privilégiés au sein de projets de baillies réalisés dans zones rurales. D'autres sources alternatives existent bien sûr : panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, pompes à chaleur, micro-cogénération...

#### L'ancienne gare de Walmes

Bon exemple de réhabilitation en deux appartements de 130 m<sup>2</sup>.

Le bâtiment intègre une salle de jeunes.

Ce projet a permis une véritable revitalisation de la zone.

Depuis lors, une gare TEC a été aménagée à proximité et des particuliers y ont ouvert un gîte de grande capacité.



Panorama aérien sur le bâtiment

4

## Le logement tremplin...

### Gérer

#### Le financement

Pour la création de logements tremplins, au logement à loyer modéré pour jeunes ménages avec épargne locative, les Communes peuvent bénéficier d'une subvention de hauteur de 80% du coût total en provenance du budget de développement rural de la Région wallonne.

Trois règles de base sont à respecter :

1. Le logement doit se situer en zone urbanisable ou plan de secteur.
2. Il doit respecter les règles d'urbanisme locales.
3. Il doit s'inscrire dans un PCDR (Programme communal de développement rural) d'ordre approuvé par le Gouvernement wallon.

#### Le loyer

Pour le calcul du montant des loyers, les Communes ont généralement mis au point trois formules

#### Effets :

- Le montant fixe, il varie de 380 à 450 euros par mois, selon les régions et la taille de l'habitat.
- Le loyer calculé selon le revenu.
- Un loyer de base multiplié par un coefficient déterminé en fonction du revenu. A Hainaut, le loyer de base s'élève à 1/3 du loyer moyen en cours dans la région pour ce même type de logement.

#### Le règlement d'attribution

Pour accéder à ces logements, les candidats locataires doivent obligatoirement répondre à plusieurs critères variables, plus ou moins nombreux selon les Communes :

1. Être de bonne conduite, vie et moral.
2. Être âgé de 18 à 30/35 ans.
3. Ne pas être propriétaire ou utilisateur d'un autre logement.
4. Disposer de revenus supérieurs à une somme minimale permettant de justifier l'intention d'acquiescer un logement.
5. Disposer de revenus inférieurs à une somme maximale.
6. Être ou avoir été domicilié dans la commune au y avoir son lieu de travail.

Afin de permettre le classement des demandes, on ajoute à ces critères des règles de priorité.

Par exemple :

1. Être marié ou vivre maritalement.
2. Avoir des enfants.
3. Avoir des relations familiales dans la commune.
4. Le degré de motivation à acquiescer un logement dans la commune.
5. Le caractère urgent.

Un Comité d'attribution est généralement chargé de gérer les demandes.

5

## Le logement tremplin...

### Principes du logement tremplin

Un logement tremplin est un logement baillies avec à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré.

L'État et de permettre aux jeunes de faire ainsi des économies et, ensuite quelques années, de s'installer définitivement dans la commune se acquiescent ou se construisent un logement.

Une partie du loyer vient être versée aux jeunes locataires en cas d'absence de construction d'un logement dans la même commune. C'est cette restitution qui constitue l'originalité fondamentale du système.

L'objectif est donc de garder, fier à long terme des jeunes de la commune.

Secondairement, la commune gère un impact positif sur la dynamique locale en offrant, même pour une durée limitée, un logement baillies financièrement accessible à des jeunes ménages.

Ce type de logement communautaire se répand en Wallonie. Dans les communes wallonnes de développement rural occupées par le Fandament rural de Wallonie, on en compte actuellement 49 (2 à Dourdis, 3 à Flouville, 5 à Froisdorville, 7 à Hainaut, 9 à Hainaut, 2 à Liégeois, 4 à Marolange, 4 à Perwez, 5 à Kermes et 8 à Walmes).

Il convient de prendre également en compte le nombre plus important encore de logements à loyer modéré actuellement créés à de jeunes ménages mais sans restitution de loyer en cas d'installation définitive dans la commune.

Cette formule poursuit également les mêmes objectifs. Elle est également rendue possible grâce à la politique de développement rural de la Région wallonne.

#### Repeupler ou rejoindre une commune :

#### la DEL du PCDR de Kermes

En un peu plus de cinquante ans, de 1920 à 1999, la commune de Kermes a perdu plus de 800 habitants, soit 14%, enregistrent selon une courbe régulière de 5935 à 5104 habitants.

Dans son PCDR, la commune de Kermes s'est fixé pour objectif de « maintenir la population de l'entité de Kermes au-dessus de seuil des 5000 habitants ».

Elle a créé cinq logements tremplins dans de nouveaux bâtiments construits en 2001. Ce projet répondait à un besoin de logements moyens pour accueillir des jeunes couples issus de familles immigrées de bruxelles un logement ou le tissu local d'habitants propriétaires (BTL).

Mais l'intérêt est que ce projet se situe au sein d'une politique de développement et de diversification du logement plutôt réussie. A ces logements spécialement adaptés à des jeunes s'ajoutent des logements pour personnes âgées et pour personnes à mobilité réduite, des logements sociaux... le tout conçu non pas comme une juxtaposition de projets mais bien comme un processus articulé visant à repeupler l'entité.

En janvier 2004, Kermes compte 5112 habitants. Si elle n'a pas encore véritablement inversé la tendance, elle se pour le moins stoppé sur l'importante débauche de sa population, une situation exceptionnelle en Wallonie rurale.



3

# VISITE : ATRI'HOME (I)

Se loger à Lille de **16 à 32 ans**

RÉSIDENCES **ATRIHOME** ABÉLARD  
 tél 03 66 72 91 33  
 fax 03 66 72 91 39  
 contact@atrihome.org

11 & 13  
 rue Abélard  
 59000 LILLE

RÉSIDENCES **ATRIHOME** ABÉLARD  
 Votre bonne étoile  
 www.atrihome.org

RÉSIDENCES **ATRIHOME** ABÉLARD

## Choisissez la Bonne étoile

Dans un immeuble neuf respectueux de l'environnement avec des espaces de vie conçus avec la participation des résidents ; la MAJT offre aux jeunes un hébergement de qualité :

RÉSIDENCES **ATRIHOME** ABÉLARD

Son statut d'association lui permet de vous proposer un accueil et une écoute privilégiés.

Cet environnement réunit les conditions qui vous permettront de vous consacrer pleinement à vos projets, dans une agglomération d'un million d'habitants.

## Pour vous aider à suivre la bonne étoile

Notre Foyer de Jeunes Travailleurs et notre Résidence pour Jeunes en Mobilité vous proposent

- Types 2, studios ou chambres meublés et équipés, ouvrant droit à l'Aide Personnalisée au Logement (APL) avec des redevances tout compris et accueillant des personnes handicapées (5 logements)  
 (eau froide, eau chaude, chauffage, électricité, exonérée de taxe d'habitation)
- Des parts à charge allant de **50 à 490 €**  
 (sous réserve de l'ouverture à vos droits APL)
- Des espaces de vie modernes et fonctionnels
- Des établissements d'une capacité d'accueil de 270 places, ouverts 365 jours par an, avec une présence 24h / 24
- Des services d'accueil, de conciergerie et d'animation
- L'accès à Internet dans les chambres
- Parking 2 roues et voiture sécurisée
- Un pôle location de voiture, à **8 €** par jour
- Une laverie solidaire (équipement sur place / ramassage du linge à laver)
- Un plateau sportif
- Un accès facilité aux clubs sportifs
- Une proximité des transports en commun (bus, train, métro) et des axes autoroutiers
- Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans tout le bâtiment

**BUREAU D'ACCUEIL**

Tel: 03 66 72 91 33



# PARTICIPANTS 19 AVRIL 2012 (I)

Interreg efface les frontières  
Interreg doet grenzen vervagen



Union européenne  
Fonds Européen de Développement Régional  
Europese Unie  
Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

## LISTE DES PARTICIPANTS

Jeudi 19 avril 2012

### PARTENAIRES



<b>RELOGEAS</b> → → → → → RIZZO Anne-Catherine · ( <a href="mailto:ancat_rizzo@hotmail.com">ancat_rizzo@hotmail.com</a> )	Rue Monceau-Fontaine, 42/11 · B-6031 Monceau-sur-Sambre · Tel 00 32 71 314 007 · Fax 00 32 71 501 226
<b>HABITAT ET PARTICIPATION asbl</b> → → → THYS Pascale · ( <a href="mailto:contact@habitat-participation.be">contact@habitat-participation.be</a> ) → →	Place des peintres 1 bte 4 · B-1348 Louvain-la-Neuve · Tel 00 32 10 45 06 04 · Fax 00 32 10 45 65 64
<b>PACT METROPOLE NORD</b> → → → → DELEPORTE Angélique · ( <a href="mailto:adeleporte@pactmn.fr">adeleporte@pactmn.fr</a> ) ..... DHONT Maxime · ( <a href="mailto:mdhont@pactmn.fr">mdhont@pactmn.fr</a> ) ..... MALKI Milouda · ( <a href="mailto:mmalki@pactmn.fr">mmalki@pactmn.fr</a> ) ..... MARKEY Delphine · ( <a href="mailto:dmarkey@pactmn.fr">dmarkey@pactmn.fr</a> ) ..... PARENT Coralie · ( <a href="mailto:cparent@pactmn.fr">cparent@pactmn.fr</a> ) ..... PEREIRA Fanny · ( <a href="mailto:fpereira@pactmn.fr">fpereira@pactmn.fr</a> ) ..... SELOSSE Sabrina · ( <a href="mailto:sselosse@pactmn.fr">sselosse@pactmn.fr</a> )	201 Rue des Postes · F-59000 Lille · Tel 00 33 3 20 12 82 89 · Fax 00 33 3 20 54 95 31
<b>AREAS</b> → → → → → → → → ..... BEAUVAIS Delphine · ( <a href="mailto:areas.dbeauvais@orange.fr">areas.dbeauvais@orange.fr</a> ) ..... ..... MARTELL Delphine · ( <a href="mailto:areas.dmartell@orange.fr">areas.dmartell@orange.fr</a> ) .....	66 Rue Saint-Gabriel · F-59000 Lille · Tel 00 33 3 20 54 14 02 · Fax 00 33 3 20 63 94 62

# PARTICIPANTS 19 AVRIL 2012 (2)

<b>COMITÉ DE PILOTAGE</b>	
<b>Institut social Lille Vauban</b> ..... MBENZA NDEMBE Paulin ( <a href="mailto:paulin.mbenza@gmail.com">paulin.mbenza@gmail.com</a> ) ☒	83 Bld. Vauban Bâtiment C Campus St-Raphaël F-59044 LILLE cedex Tel. 00 33 6 60 59 94 54 ☒
<b>L'ETAPE</b> → → → → → → → DELRUE Jean-Pierre ( <a href="mailto:etape@skynet.be">etape@skynet.be</a> ) ☒	Rue du Sondart 17 B-7500 Tournai Tel. 00 32 69 214 534 Fax. 00 32 69 222 339 ☒
<b>Lille Métropole Communauté urbaine</b> → ..... BRUHAT Claire ( <a href="mailto:cbruhat@lillemetropole.fr">cbruhat@lillemetropole.fr</a> ) ..... BUYS Emilie ( <a href="mailto:ebuys@lillemetropole.fr">ebuys@lillemetropole.fr</a> ) ..... BONNET Samuel ( <a href="mailto:sbonnet@lillemetropole.fr">sbonnet@lillemetropole.fr</a> ) ..... LACHAIR Laurent ( <a href="mailto:llachair@lillemetropole.fr">llachair@lillemetropole.fr</a> ) ..... TINANT Lorraine ( <a href="mailto:ltinant@lillemetropole.fr">ltinant@lillemetropole.fr</a> ) ☒	1 BP 479 Rue du Ballon F-59034 Lille Cedex Tel. 00 33 3 20 21 20 21 ☒
<b>Région wallonne DGO4</b> → → → → → HERIN Paul Emile ( <a href="mailto:paul.HERIN@spw.wallonie.be">paul.HERIN@spw.wallonie.be</a> ) → → ☒	Rue des Brigades d'Irlande 1 B-5100 Jambes Tel. 00 32 81 332 111 ☒

<b>PARTICIPANTS</b>	
<b>ABEJ Solidarité</b> → → ..... JONVILLE Olivier ( <a href="mailto:ojonville@abej-solidarite.fr">ojonville@abej-solidarite.fr</a> ) ☒	9 Avenue Denis Cordonnier F-59000 Lille Tel. 00 33 6 20 71 30 12 Fax. 00 33 3 28 55 31 99 ☒
<b>AMO Basse-Sambre</b> ..... HARTE Christèle ( <a href="mailto:christeamobs@live.be">christeamobs@live.be</a> ) ☒	Rue des Glaces Nationales 142 B-5060 Auvels Tel. 00 32 484 80 13 56 Fax. 00 32 71 76 00 78 ☒
<b>ARCADIS Foyer Jeunes Travailleurs</b> ..... IFRI Hamid ( <a href="mailto:foyerpaulconstans@wanadoo.fr">foyerpaulconstans@wanadoo.fr</a> ) ..... LAREF Lakdar ( <a href="mailto:foyerpaulconstans@wanadoo.fr">foyerpaulconstans@wanadoo.fr</a> ) ☒	9 Place Chapta F-59100 Roubaix Tel. 00 33 3 20 66 29 29 Fax. 00 33 3 20 75 34 16 ☒
<b>ASSOCIATION D'ACTION EDUCATIVE</b> ..... GHEERAERT Thierry ( <a href="mailto:tgheeraert@aaedk.org">tgheeraert@aaedk.org</a> ) ..... TREVISI Sébastien ☒	8 Rue du Fort Louis F-59140 Dunkerque Tel. 00 33 3 28 64 83 74 ☒
<b>CABINET JM NOLLET</b> ..... HEINDRICHS Bénédicte ..... ( <a href="mailto:benedicte.heindricks@cabinetsnollet.be">benedicte.heindricks@cabinetsnollet.be</a> ) ☒	Place des Célestines 1 B-5000 Namur Tel. 00 32 81 32 18 42 Fax. 00 32 81 32 18 44 ☒

# PARTICIPANTS 19 AVRIL 2012 (3)

<p>Comme chez Nous asbl</p> <p>→ D'AMATO Davide (<a href="mailto:damatodavide@hotmail.com">damatodavide@hotmail.com</a>)</p>	<p>Rue Léopold 36C B-6000 Charleroi Tel 00 32 71 30 23 69</p>
<p>CPAS de Mons</p> <p>..... PARILLAUD Gabriel (<a href="mailto:gabriel.parillaud@cpas.mons.be">gabriel.parillaud@cpas.mons.be</a>)</p>	<p>Rue du Joncquois, 58 B-7000 Mons Tel 00 32 65 39 72 75 Fax 00 32 65 39 72 75</p>
<p>CPAS de Charleroi</p> <p>..... MARISSIN Sophie (<a href="mailto:sophie.marissen@cpascharleroi.be">sophie.marissen@cpascharleroi.be</a>)</p>	<p>Rue du Ravin, 46 B-6042 Lodelinsart Tel 00 32 71 32 88 89</p>
<p>CPAS de Soignies</p> <p>..... MICHEL Martine (<a href="mailto:csoc@cpas-soignies.be">csoc@cpas-soignies.be</a>)</p>	<p>Chaussée de Braine 47b B-7060 Soignies Tel 00 32 67 34 81 64</p>
<p>DDCS du NORD</p> <p>..... GANTIER Philippe (<a href="mailto:philippe.gantier@nord.gouv.fr">philippe.gantier@nord.gouv.fr</a>)</p>	<p>175 - BP 2008 - Rue Gustave Delory F-59011 Lille Tel 00 33 3 20 18 33 50</p>
<p>EPSM AL secteur 59G24</p> <p>..... LANSIER Bérengère (<a href="mailto:blansier@ensm-agglomeration-lilloise.fr">blansier@ensm-agglomeration-lilloise.fr</a>)</p>	<p>BP4 F-59871 Saint-André Lez-Lille Cedex Tel 00 33 3 20 63 76 36 Fax 00 33 3 20 63 76 80</p>
<p>FJT SANGHA</p> <p>..... DESENNE Jean-Claude (<a href="mailto:jc.desenne@asso-aep.org">jc.desenne@asso-aep.org</a>)</p>	<p>58 Bld Pasteur F-59600 Maubeuge Tel 00 33 6 80 12 63 13 Fax 00 33 3 27 62 40 39</p>
<p>GABS asbl</p> <p>..... GRIMARD Nathalie (<a href="mailto:nathalie.grimard@gabs.be">nathalie.grimard@gabs.be</a>)</p> <p>..... THIRY Marie-Laure (<a href="mailto:marie-laure.thiry@gabs.be">marie-laure.thiry@gabs.be</a>)</p>	<p>Rue des Glaces Nationales 142 B-5060 Auvvelais Tel 00 32 71 71 27 71</p>
<p>LMH</p> <p>..... GALINSKI Allison (<a href="mailto:allison.galinski@lmh.be">allison.galinski@lmh.be</a>)</p>	<p>124 Rue de Douai F-59000 Lille Tel 00 33 3 20 88 61 31</p>
<p>MAJT - ATRIHOME</p> <p>..... BURIE Christian (<a href="mailto:chjburie@numericable.fr">chjburie@numericable.fr</a>)</p>	<p>25 Rue Sylvère Verhulst F- 59000 Lille Tel 00 33 3 20 88 32 74</p>
<p>MAJT - ATRIHOME</p> <p>..... DJEDIDEN Zakia (<a href="mailto:zakia.djediden@majt-lille.fr">zakia.djediden@majt-lille.fr</a>)</p>	<p>R11-13 Rue Abelard F-59000 Lille Tel 00 33 3 66 72 91 33 Fax 00 33 3 66 72 91 39</p>
<p>MISSION LOCALE de LILLE CCLAJ</p> <p>..... BARBE Eric (<a href="mailto:e.barbe@reussir.asso.fr">e.barbe@reussir.asso.fr</a>)</p>	<p>7 Rue Saint Sauveur F-59000 Lille Tel 00 33 3 20 24 42 43 Fax 00 33 3 20 24 61 66</p>

# PARTICIPANTS 19 AVRIL 2012 (4)

<b>Mission Locale pévèle mélantois carembault</b> ..... CARTON Caroline ( <a href="mailto:ccarton@mlpmc.fr">ccarton@mlpmc.fr</a> ) 	52 Rue Carnot F-59155 Faches Thumesnil Tel 00 33 3 20 62 05 93
<b>MISSION LOCALE DE TOURCOING – Vallée de la Lys</b> ..... CATTEAU Christian ( <a href="mailto:contact@mltourcoing.fr">contact@mltourcoing.fr</a> ) ..... LERICHE Yann ( <a href="mailto:yleriche@mltourcoing.fr">yleriche@mltourcoing.fr</a> ) 	21 Rue des Ursulines F-59200 Tourcoing Tel 00 33 3 20 24 42 43 Fax 00 33 3 20 24 61 66
<b>NOTRE DAME DES ANGES</b> ..... LABEEUW Katia ( <a href="mailto:katia.labeeuw.nda@hotmail.com">katia.labeeuw.nda@hotmail.com</a> )  	Rue Dassonville, 36c B-7700 Luignone Tel 00 32 56 85 90 00 Fax 00 32 56 33 65 78
<b>PACT Métropole Nord de ROUBAIX</b> → ..... JOUFFRIN Axelle ( <a href="mailto:ajouffrin@pactmn.fr">ajouffrin@pactmn.fr</a> ) ..... RAHMANIA Raouf ( <a href="mailto:rrahmania@pactmn.fr">rrahmania@pactmn.fr</a> ) 	26 Rue de Lille F-59100 Roubaix Tel 00 33 3 20 89 50 66 Fax 00 33 3 20 89 50 55 
<b>PLAN HP asbl</b> ..... VANDERVEKEN Géraldine ..... ( <a href="mailto:geraldine.vanderveken@genappe.be">geraldine.vanderveken@genappe.be</a> ) 	Espace 2000 3 B-1470 Genappe Tel 00 32 67 79 42 39
<b>Service Droit des Jeunes – Hainaut AMO</b> ..... JOLITON Karine ( <a href="mailto:kl@sdi.be">kl@sdi.be</a> ) 	Rue de la Terre du Prince, 4 B-7000 Mons Tel 00 32 65 35 50 33 Fax 00 32 65 35 25 43 
<b>Service Interfédéral de Lutte contre la Pauvreté</b> ..... DE MOL Marilène ( <a href="mailto:marilene.demol@cntr.be">marilene.demol@cntr.be</a> ) 	Rue Royale, 138 B-1000 Bruxelles Tel 00 32 2 212 31 60 Fax 00 32 2 212 30 30 
<b>SWCS</b> ..... BREPOELS Daniel ( <a href="mailto:d.brepoels@SWCS.be">d.brepoels@SWCS.be</a> ) ..... QUENON Annabel ( <a href="mailto:a.quenon@SWCS.be">a.quenon@SWCS.be</a> ) ..... STEVENS Joël ( <a href="mailto:j.stevens@SWCS.be">j.stevens@SWCS.be</a> ) 	Rue de l'Écluse 10 B-6000 Charleroi Tel 00 32 496 62 66 31
<b>Union Départementale pour l'Habitat des Jeunes</b> ..... MALKI Menouar ( <a href="mailto:udhajnord@orange.fr">udhajnord@orange.fr</a> ) 	Résidence Béthanie 15 Rue Saint Génois F-59800 Lille Tel 00 33 6 22 46 76 51 
<b>Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes</b> ..... VIGUIE Florent ( <a href="mailto:florent.viguie@unhaj.org">florent.viguie@unhaj.org</a> ) 	12 Av. du Général de Gaulle F-94307 Vincennes Cedex Tel 00 33 1 41 74 81 00 Fax 00 33 1 43 74 04 29 
<b>Ville de Mouscron</b> ..... VEROONE Frédéric ( <a href="mailto:frederic.veroone@gmail.com">frederic.veroone@gmail.com</a> ) → ..... LERYCKE Maxime ( <a href="mailto:maxime.lerycke@mouscron.be">maxime.lerycke@mouscron.be</a> ) →  	Grand Place 1 B-7700 Mouscron Tel 00 32 56 86 02 02 Fax 00 32 56 84 07 20 
 	 

# Adresses des partenaires du projet

## **RELOGEAS**

Anne-Catherine Rizzo  
Rue Monceau Fontaine, 42/11  
6031 Monceau sur Sambre - Belgique  
Tél : +32 71/31 40 07  
Mail : [ancat\\_rizzo@hotmail.com](mailto:ancat_rizzo@hotmail.com)



## **AREAS Gens du Voyage et Roms Migrants**

Delphine Beauvais  
66 rue Gabriel  
59000 Lille - France  
Tél : +33 320/54 14 02  
Mail : [areas.dbeauvais@orange.fr](mailto:areas.dbeauvais@orange.fr)



## **PACT Métropole Nord**

Milouda Malki  
73-73ter Bd de la Moselle  
59000 Lille - France  
Tél : +33 320/12 82 89  
Mail : [mmalki@pactmn.fr](mailto:mmalki@pactmn.fr)



## **Habitat et Participation**

Pascale Thys  
Place des Peintres 1 Bte 4  
1348 Louvain-la-Neuve - Belgique  
Tél : +32 10/45 06 04  
Mail : [p.thys@habitat-participation.be](mailto:p.thys@habitat-participation.be)

